

Rapport d'activité 2023



L'organisation de
la communauté
de communes

page 3

L'activité de la
communauté de
communes

page 8

Les moyens
humains &
financiers

page 71

ÉDITO



Tout d'abord, merci beaucoup à toutes celles et ceux qui sont intervenus dans la rédaction de ce rapport d'activité 2023 de la CCVBA.

Vous trouverez dans ce document très complet à la fois l'organisation et toutes les activités de la communauté de communes. Sans rentrer dans les détails, voici quelques faits majeurs comme la vente des chalets de la base communautaire à Lavaré, la signature du CTG (Contrat Territorial Global) et la remise de chèques Initiatives Sarthe à de jeunes artisans-commerçants.

Cette année 2023 a été également marquée par un renouvellement du personnel suite à des départs à la retraite ou mutation, avec entre autres l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services.

Pour conclure, remerciements à nos agents administratifs et techniques pour leur collaboration ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues élus communautaires pour leur aide et leur disponibilité.

Bonne lecture à toutes et à tous

Michel LEROY
Président

SOMMAIRE

-3-

L'organisation de la communauté de communes

Le territoire.....	3
Les compétences obligatoires et facultatives	4
La gouvernance et les instances.....	5

-8-

L'activité de la communauté de communes en 2023

Une politique d'aménagement du territoire.....	9
Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi.....	11
Soutien à l'amélioration de l'habitat et à l'accueil des nouveaux arrivants.....	19
La CCVBA et la mobilité.....	24
Les travaux de voirie.....	25
Une politique de l'environnement.....	27
Une politique de services.....	31
La santé.....	34
La compétence petite enfance.....	37
Une politique d'accompagnement des écoles.....	66
La communication : un service pré-éminent.....	67
La base de loisirs.....	69
La fourrière animale.....	71

-72-

Les moyens humains et financiers

Les agents communautaires.....	72
Les moyens financiers.....	75
Zoom sur la taxe de séjour.....	78

L'organisation de la communauté de communes

Le territoire

1er janvier 2017 :
Création de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille



Situé à l'est de la Sarthe
Limitrophe Loir-et-Cher
≈ 19 communes
≈ 415 km²
≈ 15 464 habitants

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

-Etude, création, réalisation de Zone d'Aménagement Concerté

-Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Développement économique

-Les zones d'activités : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

-Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article 4251-17

-Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

-Promotion du tourisme

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1 et 3 du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par l'article 217 du code de l'environnement

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt

communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

Création ou Aménagement, Entretien de la voirie

Politique du logement et du cadre de vie

Protection et mise en valeur de l'environnement,

le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise et la demande d'énergie.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Maison de Santé : Création, aménagement, entretien et gestion des maisons de santé pluridisciplinaire.

Centre de santé : Création, aménagement, entretien et gestion des centres de santé

Culture, tourisme, sports

Missions touristiques

Mise en valeur des chemins de randonnées et circuits cyclistes

Missions culturelles

Soutien financier aux événements culturels, sportifs

Transports collectifs des enfants selon les

termes définis par

délibération

vers les équipements communautaires, dans le cadre d'un programme établi au préalable,

Enseignement musical

Ecole de musique intercommunale.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques

création, aménagement, entretien et gestion de Tiers lieux

Compétence scolaire

Soutien au Réseau d'Aides Spécialisées RASED

Fourrière animale

Création, gestion, entretien de la fourrière animale

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

prévus au I— de l'article L. 1425-1 du CGCT

Contractualisation dans le cadre du développement du territoire

Contribution au Service

Départemental d'Incendie et de Secours

Planification de la gestion des eaux

La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement

ou la lutte contre l'érosion des sols

Maisons des services Au Public



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe de décision

42 membres (maires et conseillers municipaux)

Le nombre de sièges par commune est fonction du nombre d'habitants



RÉUNION PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENTS

Emet des avis et arbitre sur les propositions des commissions

RÉUNION DE BUREAU

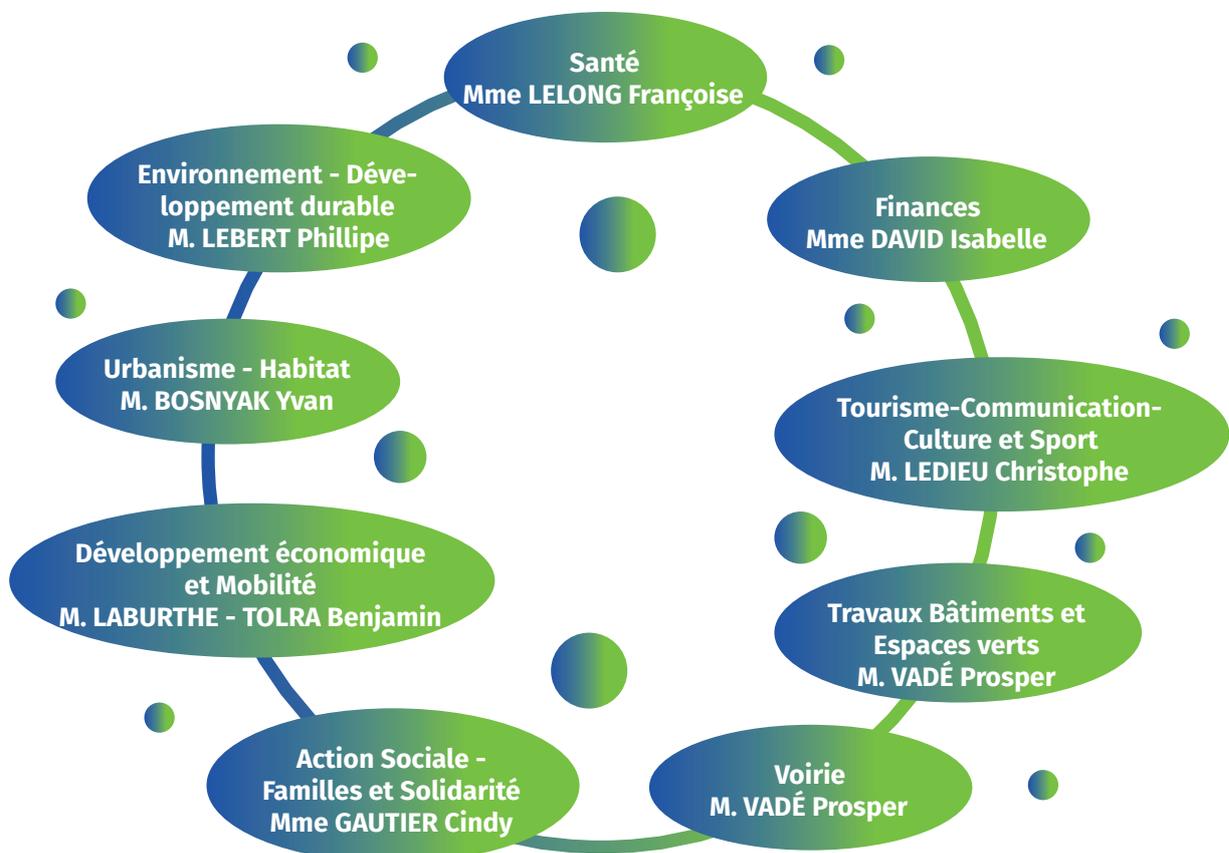
Réunit les maires, le président et les vice-présidents

Emet des avis sur les questions d'intérêts communautaires

COMMISSIONS

8 commissions pilotées par les vice-présidents
Elles émettent des avis et des propositions

LES COMMISSIONS & LES VICE-PRÉSIDENTS

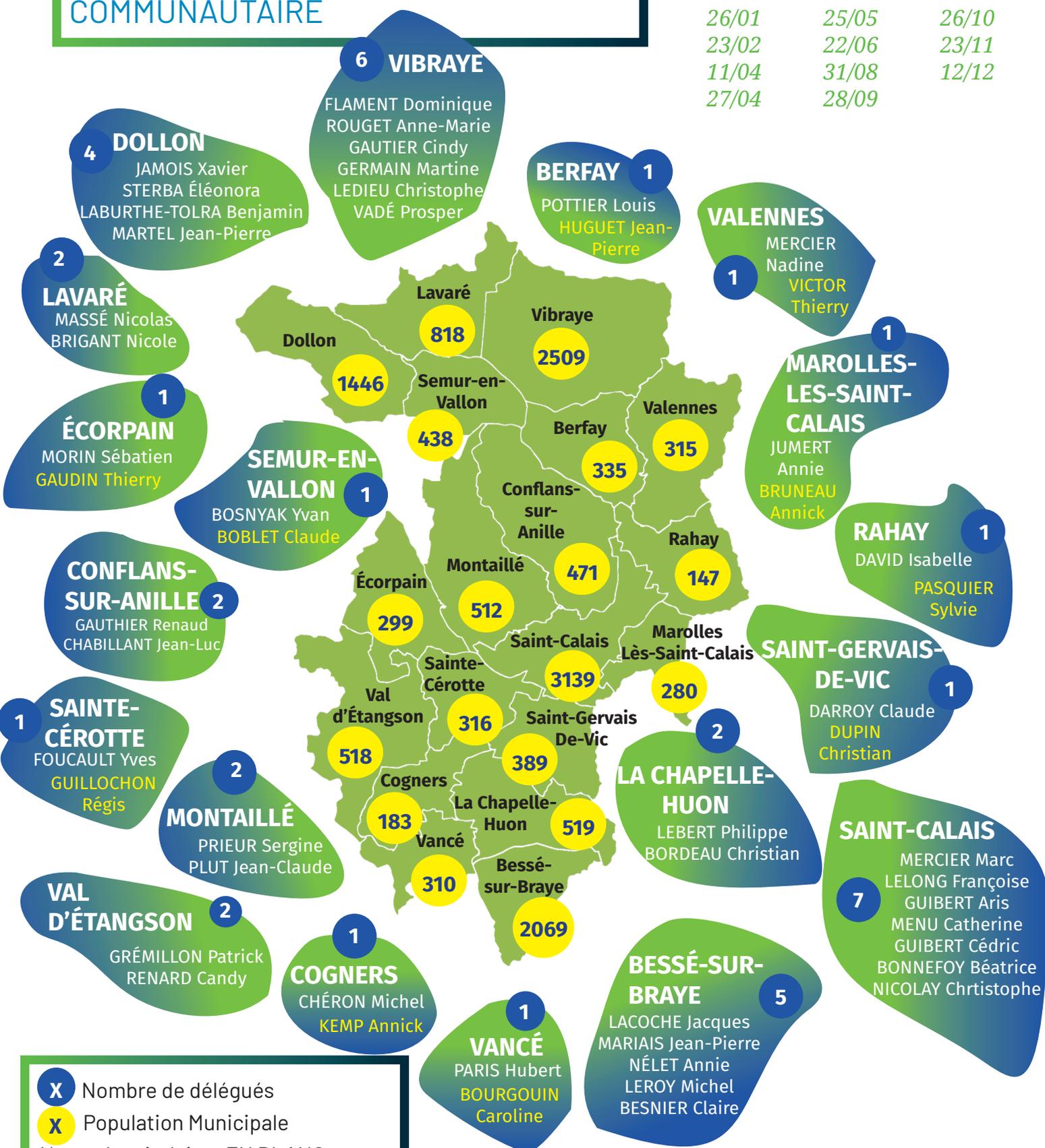


PRÉSENTATION DES MEMBRES PARTICIPANTS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11 réunions en 2023

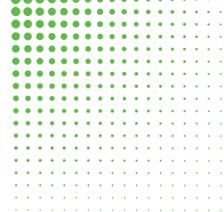
sur les dates suivantes :

26/01	25/05	26/10
23/02	22/06	23/11
11/04	31/08	12/12
27/04	28/09	

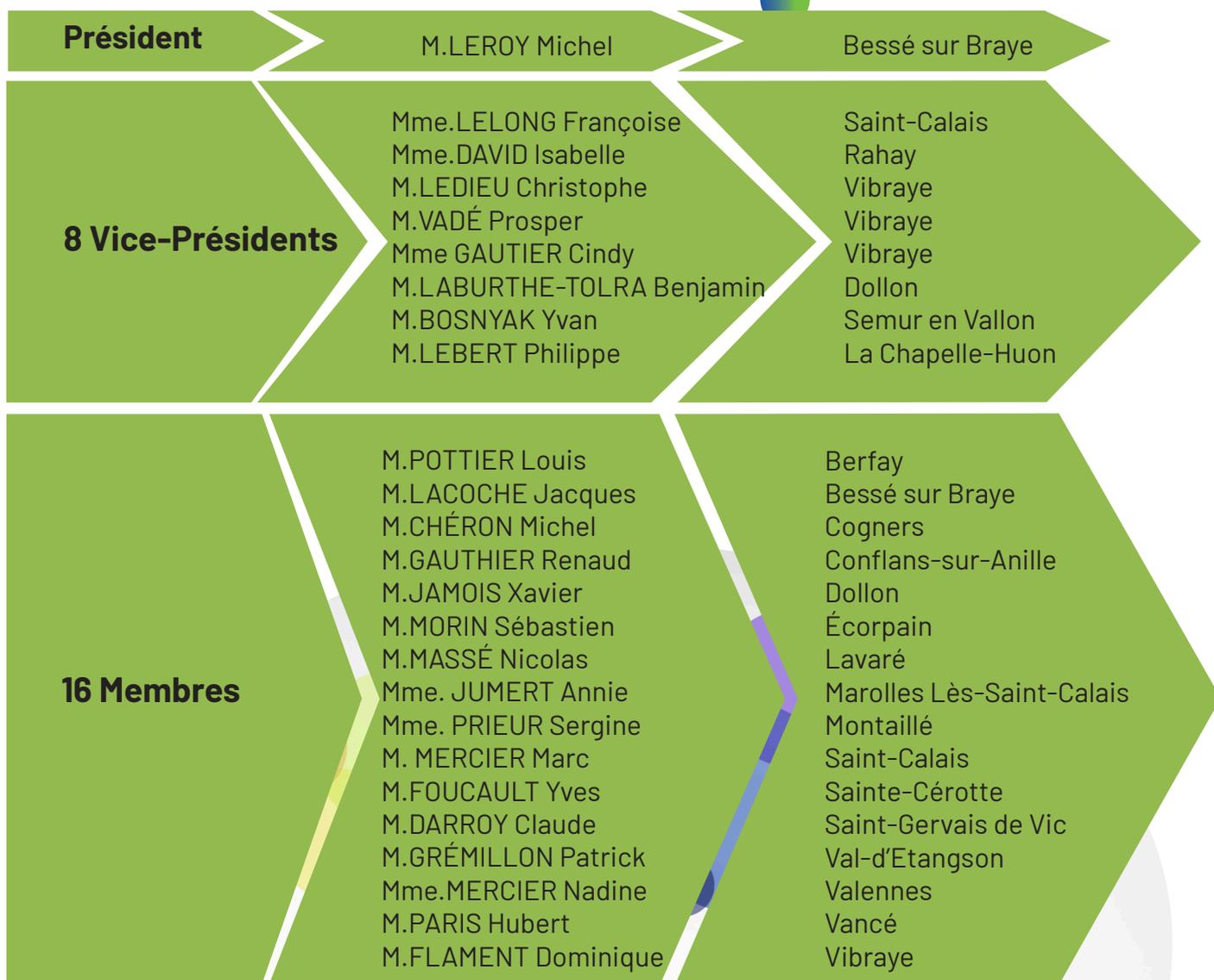


X Nombre de délégués
X Population Municipale
 Noms des titulaires EN BLANC
 Noms des suppléants EN JAUNE *

* Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, celles-ci ont un suppléant en cas d'empêchement ou d'absence.



LES MEMBRES DU BUREAU



L'activité de la communauté de communes

- *Faits Marquants* -

“20 23”



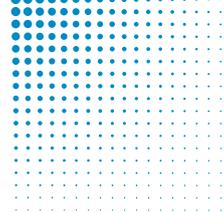
Inauguration de l'Office Cowork



*Signature
Ctg*



*Stand Pôle Développement économique -
OPAH lors du Comice de Saint-Calais*



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi



Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille représente un équilibre que les élus souhaitent préserver. Pour ce faire, le territoire a fait le choix de se doter en 2021 d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document unique aux 19 communes, agit sur la préservation de l'espace et construit le projet d'aménagement et du développement durable pour les six prochaines années. Ce PLUi définit les règles que chacun devra respecter demain pour tout projet de construction, en déterminant les droits à construire de chaque parcelle ou zone, qu'elle soit publique ou privée. Le PLUi CCVBA est exécutoire depuis le 4 mars 2021. L'ensemble des pièces qui le constitue est consultable sur le site internet www.cc-vba.com ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme.

Quelques Chiffres

2

Recours contre l'adoption du PLUi

2

Modifications simplifiées

1

Avis rendu sur les recours contre l'adoption du PLUi par le Tribunal administratif



1

Modification du droit commun du PLUi en cours

Rétrospective 2022-2023

► 2 recours contre l'adoption du PLUi

ont été déposés au Tribunal administratif de Nantes en juillet 2021 par le Groupement forestier de la pierre et la SAS Pierre Energie. Depuis cette date, trois mémoires de défenses ont été rédigés et déposés auprès du tribunal administratif par l'avocat de la collectivité en charge de défendre notre dossier du PLUi. En décembre 2023, une audience a été fixée par le tribunal administratif et une décision verdict du TA de rejeter les requêtes du GROUPEMENT FORESTIER DE LA PIERRE et de la SAS PIERRE ENERGIE contre l'adoption du PLUi. Le GROUPEMENT FORESTIER DE LA PIERRE et de la SAS PIERRE ENERGIE ont un délais d'appel de 2 mois pour transmettre un recours au TA.

► 2 modifications du PLUi

Préparation de la modification du droit commun du PLUi, par délibération du janvier 2022 complétée par les délibérations d'avril 2022

et ensuite par délibération du février 2023, les membres du conseil communautaire ont autorisé la prescription de la modification de droit commun du PLUi.

Les prescriptions de modifications sont :

- La création de STECAL et changements de destination
- La reformulation et la correction de dispositions du règlement écrit et graphique
- La rectification d'erreurs matérielles / d'omissions
- La modification des OAP
- L'intégration de la mise à jour des annexes dans les plans SIG
- La réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation Commerciales, Artisanales et logistiques
- La réalisation Des Orientations d'Aménagement et de Programmation Trame verte et Bleue

Lancement de la procédure de modification



Une première réunion de lancement de la modification est tenue à la communauté de communes.

Notification de dossier de modification



le dossier de la modification du droit commun du PLUi a été notifié aux différentes Personnes Publiques Associées (PPA).

Perspective 2024

Achèvement de la procédure de modification du droit commun du PLUi, une enquête publique et une permanence du commissaire enquêteur est prévue du 18 septembre au 18 octobre 2024. Le PLUi sera approuvée en décembre 2024.

Le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale

Pour rappel, le SCOT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire. Il est actuellement en cours d'élaboration par le PERCHE Sarthois à qui ont été confiées les compétences SCOT et PCAET sur le périmètre des 2 communautés de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et de l'Huisne Sarthoise (52 communes pour 44820 habitants). Le SCOT, qui vaut Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), fixe les règles en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, de développement durable et s'imposera, à terme, au PLUi, qui règlemente la constructibilité. L'objectif est d'identifier les problématiques propres à ces 2 territoires afin de proposer une stratégie de développement respectueuse de l'environnement en favorisant l'installation des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et l'atténuation des effets du changement climatique.

“En 2023, la CCVBA a financé le SCOT-PCAET à hauteur de 18766€”

conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ≈ De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

En 2023, la CCVBA a adhéré au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les



risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions. Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie



L'adhésion à la Mission Locale Sarthe Nord

En 2023, la participation à la Mission Locale Sarthe Nord est de 17 766.10 €, soit 1,10 € par habitant. La Mission Locale Sarthe Nord exerce une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans. Elle intervient sur un bassin de population divisé en quatre zones autour de la Ferté Bernard, Mamers, Beaumont sur Sarthe et Saint Calais. Elle déploie son action à travers 17 espaces d'accueil répartis sur l'ensemble de ce territoire rural caractérisé par une dispersion des activités.



Elles offrent aux jeunes un accompagnement global en vue de leur insertion sociale et professionnelle, leur action s'organise autour de 5 axes :

1. Repérer, accueillir, informer et orienter, en prenant en compte les spécificités et les besoins des jeunes afin d'assurer à chacun l'égalité d'accès aux droits, aux dispositifs d'aide aux services publics.
2. Accompagner le parcours d'insertion : en construisant avec les jeunes et en relation avec les acteurs locaux concernés les différentes étapes nécessaires à la réussite de leurs projets d'insertion.
3. Agir pour l'accès à l'emploi : en travaillant avec les employeurs, les acteurs du monde économique et en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et avec les organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
4. Observer le territoire et apporter une expertise : afin de proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur l'évolution souhaitable et l'adaptation des dispositifs.
5. Lever les freins à l'emploi : logement, mobilité, gestion budgétaire, santé, accompagnement social, point écoute par une psychologue

12 | Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi

~ 213 jeunes ont été accueillis sur le territoire de la CCVBA dont 63 en premier accueil.
~ 50 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP- BEP)

La Mission Locale reçoit les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à construire un projet d'insertion professionnelle et sociale. Cela peut prendre la forme d'un soutien ponctuel, mais il s'agit dans la grande majorité des cas d'un suivi global et individualisé jusqu'à l'accès à un emploi durable. 213 jeunes ont été accueillis et sont régulièrement reçus en entretien. Ils bénéficient d'ateliers et d'informations collectives. Les conseillers de la ML s'appuient sur un diagnostic, et mettent en place un accompagnement personnalisé et global. En moyenne chaque jeune bénéficie de 4 entretiens.

La répartition des jeunes accueillis est de 48.5% de jeunes femmes contre 51,5% de jeunes hommes.

SOLUTIONS pour les jeunes accompagnés

121 jeunes ont signé au moins 1 contrat de travail

34 jeunes ont réalisé au moins une immersion en entreprise (PMSMP)

3 jeunes ont effectué une mission de Service Civique

32 jeunes ont intégré une formation

18 jeunes sont en alternance

28 jeunes bénéficient du Contrat d'Engagement Jeune.

La garantie jeune

L'engagement dans la garantie jeune dure 12 mois. En échange d'une implication totale du jeune dans ses démarches d'accès à l'autonomie et à la mise en situation professionnelle, une allocation mensuelle de subsistance lui est versée (environ 480€) par mois. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire et qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation et sans ressources.

Tremplin pour l'emploi (Fondation Arconic)
Le partenariat privilégié construit depuis 2014, suite à un appel à projet, avec la fondation Arconic et l'entreprise du groupe située à Saint Cosme en

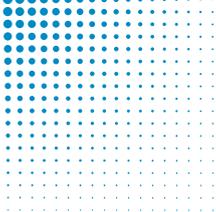
Vairais permet à la Mission Locale Sarthe Nord de développer le programme Tremplin Pour l'emploi.

Des conseillères à l'écoute

Deux conseillères en insertion, une conseillère emploi et une psychologue accueillent les jeunes au 17 rue Fernand Poignant à Saint Calais et à Vibraye. Toutefois suite à la dissolution de la Maison de l'emploi en septembre 2014, la fréquence des permanences de la mission locale a été réduite, ne se tenant plus que sur deux jours : Lundi et jeudi. Toutefois, il est possible de rencontrer la conseillère emploi sur rendez-vous.

Les permanences de Bessé sur Braye se déroulent depuis décembre 2023 à l'Office Cowork.

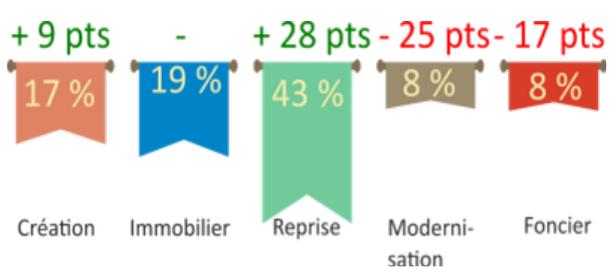
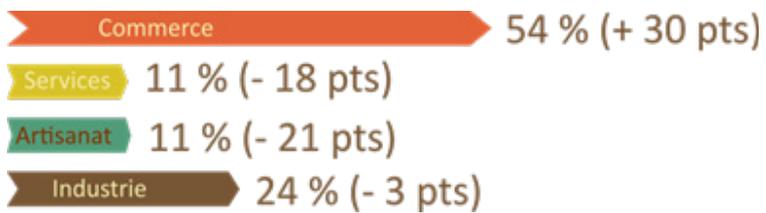




Le développement économique : la mission éco

La mission économique, comme les années précédentes est à l'écoute des chefs d'entreprises. La mission économique a ainsi accompagné 37 projets au cours de l'année dont 20 opérations conclues tandis que 14 sont encore en cours de montage.

Profils des projets accompagnés :



Conseils et accompagnement des chefs d'entreprises pour la constitution de dossiers, demande de conseils, d'informations et d'aides financières dans divers domaines (Création d'entreprise, création d'emploi, investissement, matériel de production...). En 2020, la mission économique a accompagné 33 porteurs de projet. Au cours de cette année, VBA a procédé à la commercialisation de 2 parcelles :

- La Société CFCV a fait l'acquisition de 7184 m² de foncier dans la zone artisanale du Bray (Vibraye)
- La société SARL ARUM a fait l'acquisition de 1939 m² de foncier dans la zone artisanale Les Chapelles (Bessé sur Braye). Une option d'achat a été mise sur un terrain situé ans la zone du Bray (Vibraye) d'une contenance de 3 834m².

6 prêts d'honneur Initiative Sarthe ont été obtenus en comité pour un montant total de 32 000€.

La mission accompagne en outre :

- La création d'un établissement secondaire par une entreprise de Vibraye.
- La recherche de financements pour la modernisation et la création d'une entreprise sur Dollon.

Faits marquants de l'activité en 2023

Janvier

Réception de la Zone du Bray 2

Avril

Ouverture au public de l'Office Cowork



Juin

Signature de la convention Le Flore HTH



Septembre

Inauguration de l'Office Cowork et du bouquet de services Pro HTH

Novembre

Candidature à la Phase 2 du dispositif Territoire d'Industrie. Labellisation avec la CC de l'Huisne Sarthoise - Territoire d'Industrie des 3 rivières

Décembre

Signature du protocole Territoire d'Industrie

Prêt d'Honneur avec Initiatives Sarthe

Dans le but de soutenir la création et la reprise d'entreprise sur son territoire, la communauté de communes a signé en 2011 avec l'association Initiatives Sarthe une convention. Cette dernière a été renouvelée avec prise d'effet au 15 avril 2023 pour une durée de 1 an. L'objectif de cette opération de soutien est de compléter les prêts octroyés par Initiatives Sarthe dans le cadre de leur dispositif départemental. Le bénéficiaire pourra ainsi obtenir un prêt complémentaire à 0% de la communauté de communes. Au cours de l'année 2023, 6 porteurs de projet ont monté un dossier, 6 financements ont été engagés (2 reprises, 3 créations, 1 croissance), les autres dossiers passeront en comité au cours de l'année 2023. Le dispositif PDL Investissement numérique est en cours de mobilisation par 1 entreprise du territoire : SARL ALD (Vibraye).



Le dispositif Dynamic + est en cours pour 2 entreprises dans un accompagnement à la certification : SAS PROUST (Saint-Calais) et Techniprofil (Vibraye).

Zones et terrains d'activités

Bilan de l'offre foncière au 31 décembre 2023 :

Désignation	Nombre d'hectares cessibles	Crédit-bail	Location avec bâtiment
SAINT-CALAIS			
Zone du Pressoir lot 1	0.7	1	
Zone du Pressoir lot 2	0.3		
Zone du Pressoir lotissement 3	3		
Zone de la Pocherie	1.4 (en cours de négociation)		
VIBRAYE			
Zone Artisanale du Bray	1.5		
Zone Artisanale du Bray 2	3.7		
BESSÉ-SUR-BRAYE			
Les Chapelles	0.2		
La Borde	0.6		1
TOTAL	11.4h	1	2



Suite à la fusion et au transfert de la compétence économique à la communauté de communes imposé par la loi NOTRE, les zones d'activités accueillant au moins deux entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'urbanisme pour leur aménagement et présentant des disponibilités foncières viabilisées, doivent être transférées à la communauté de communes, seule compétente en la matière. Les Zones d'activités de la Borde et des Chapelles à Bessé sur Braye et la zone de la Pocherie à Saint Calais sont concernées par ce transfert.

Ouverture de l'Office Cowork

L'ouverture au public des locaux de l'Office Cowork s'est déroulée officiellement le 21 avril 2023 et conclut la fiche action n°8 du contrat Territoire d'Industrie. Au cours de l'année, différents temps de formations ont été créés - 1 atelier Pro création d'entreprise animée par le cabinet In Extenso, 3 ateliers numériques destinés aux professionnels animés par la Ruche Numérique/CCI Le Mans,

une soirée « L'Office Cowork prépare Noël » à destination des entreprises. Pour chacune de ces animations, les acteurs locaux se sont fortement mobilisés notamment pour



les ateliers numériques affichés complet. Les espaces locatifs ont également trouvé leurs occupants. 3 bureaux privés sont occupés depuis l'ouverture par le système d'abonnement mensuel. 1 bureau est gardé pour des occupations ponctuelles notamment par nos partenaires économiques (MLSN, chambres consulaires, Initiatives Sarthe, Solutions&Co, etc.)

Quelques chiffres :

11 Bureaux loués

8 Nombre de salle loués

27 Participants aux ateliers

4 Places au cowork

31 Plateaux de courtisioe commandés

4 Ateliers

16 | Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi

Labellisation Territoire d'Industrie – Phase 2

Par communiqué de presse du 09 novembre, la création du Territoire d'industrie des 3 rivières est annoncé par le ministère de l'Industrie et l'ANCT. Ce nouveau territoire d'industries est le résultat d'un redécoupage de deux territoires d'industries. Depuis 2018, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise faisait partie d'un territoire réparti sur 3 régions et 3 départements et composé de 4 intercommunalités, d'autre part la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille constituait un territoire à elle seule.

Ce nouveau territoire d'industries réunit 2 intercommunalités, Vallées de la Braye et de l'Anille et Huisne Sarthoise, qui représentent au total 48 communes et 45.000 habitants. Son bassin de

vie s'articule autour d'un axe : La Ferté-Bernard - Vibraye - Saint-Calais et Bessé-sur-Braye. Il dispose d'un tissu industriel important avec plus de **6.000 emplois industriels** (hors intérim) et très diversifié (agroalimentaire, mécanique de précision, luxe, automobile, électronique, plasturgie...).

Aujourd'hui, l'Huisne Sarthoise et les Vallées de la Braye et de l'Anille partagent le même SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) dont les sujets liés au développement économique et l'utilisation pertinente du foncier sont des éléments prégnants. De plus, dans le cadre de la loi LOM,

ces deux intercommunalités appartiennent au même Bassin de Mobilité défini en accord avec la Région Pays de la Loire. Ce regroupement permet de renforcer la gestion des flux liés aux infrastructures autoroutières et ferroviaires. La structuration géographique et l'histoire des deux intercommunalités ont créé des liens entre leurs industriels et notamment leur club d'entreprises.

Le territoire des 3 Rivières a arrêté un



programme commun d'actions qui comprend, notamment, la poursuite de Parcours'Job, la création d'un Institut du Digital, la promotion de l'industrie locale à travers ses innovations et ses métiers... Le pilotage sera assuré par 2 binômes élu/



entreprise :

- Michel LEROY, Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et Olivier DECAUX, Président du club des entreprises du Plateau Calaisien,
- Didier REVEAU, Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et Bruno Fléchar, Président du club d'entreprises de l'Huisne Sarthoise.

Extension de la ZA du braye

Bilan financier des travaux de viabilisation

Dépenses HT = 474 212€

Subventions = 373 265€, soit 78% du cout HT

DETR = 98 143€

Région = 167 732 €

Département = 107 390 €



Vente des terrains sur les ZA du territoire en 2023

- ZA Les Chapelles (Bessé-sur-Braye) 1939m² à la SCI Beauregard des Chapelles
- ZA du Bray (Vibraye) 7184m² à la sarl CFCV
- ZA du Bray (Vibraye) 2155m² à la SCI RD2L



Lancement du dispositif HTH (Habitat Temporaire chez l'Habitant)

La mise en place du dispositif est lancée dans les locaux de l'Office Cowork le 22 juin. L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant est soutenu par la Région des Pays de la Loire, la CAF, la DDETS, le Département, la Communauté de Communes, le CLEFOP 72 et L'URHAJ. L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant s'adresse à des jeunes de 15 à 30 ans en situation professionnelle et qui ont besoin d'un hébergement temporaire dans le cadre d'une

mobilité professionnelle : l'Habitant s'adresse également aux habitants qui disposent de chambres inoccupées chez eux et qui souhaitent mettre ses chambres à disposition des jeunes qui en ont besoin dans le cadre de leur mobilité professionnelle. Le Flore Habitat Jeunes assure la mise en lien entre d'une part la demande de logement des jeunes et d'autre part les habitants proposant une ou plusieurs chambres meublées. Le but est de lever les freins à l'emploi pour les jeunes : double logement, des mobilités importantes, un besoin de réponse parfois dans l'urgence ... grâce à un système souple, rapide et efficace. Le coût est fixe : 15€ la nuitée dans une limite de 270€ par mois.



L'Hébergement Temporaire chez

Quelques chiffres :

- 2 Binômes créés
- 4 Hébergeurs
- 40 Nuitées réelles

Le dispositif Petites Villes de Demain Etude Commerciale

Moins de désir d'achat, des budgets sous contrainte, une offre sans cesse renouvelée mais avec un taux d'échec grandissant, une multiplication des ventes en ligne, etc. sont autant de facteurs qui impactent les commerces en centre-ville. Fort de ce premier diagnostic, la Communauté de communes et plus particulièrement les trois communes bénéficiaires du programme Petites Villes de Demain se sont engagées dans une démarche de revitalisation des centres-bourgs et de leur commercialité. Pour cette raison, une étude commerciale a eu lieu de mars 2023 à janvier 2024 afin de dégager des actions à mettre en œuvre en faveur de ces thématiques.



Une dynamique des villes pôles.

Une dynamique des villes Pôles, c'est ainsi que 17 actions ont été identifiées, dont il a été convenu en 2023 de mettre en œuvre. Parmi ces 17 actions, 8 sont à porter à l'échelle intercommunale ou par les 3 communes conjointement. Trois actions pour Saint-Calais ont été retenues, deux pour Bessé-sur-Braye et deux pour Vibraye. Ces actions sont d'ordre techniques, administratives ou encore juridiques et financières.

Les projets réalisés



- ▶ Réhabilitation des salles associatives
- ▶ Rénovation des plages de la piscine
- ▶ Amélioration de la performance énergétique des tribunes E. Garnier et du complexe sportif et réhabilitation de l'éclairage des bâtiments du complexe sportif.

- ▶ Etude de faisabilité concernant l'ancienne bibliothèque
- ▶ Audits énergétiques de la piscine, du gymnase et de la médiathèque
- ▶ Passage en LED de l'éclairage public



- ▶ Création d'une voie de circulation douce - Sécurisation de l'accès piétons et cycle à la zone industrielle et commerciale du Pressoir. Les travaux se sont achevés en 2023.



Le logement social et l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)



Depuis leur construction, les 4 logements sociaux de Marolles-les-Saint Calais et Montaillé ont toujours été loués.

Depuis octobre 2020, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement renforcé à la rénovation de leur logement. Bénéficiaire d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dépend des conditions de ressources des personnes. Selon les revenus modestes ou très modestes des ménages, 35% à 60% d'aides à la réalisation des travaux avec un accompagnement 100% gratuit.



Rétrospective 2022-2023.....

En 3 ans, 131 propriétaires ont été accompagnés dans leur projet.

Depuis le début de l'OPAH, 131 dossiers ont été acceptés par les financeurs soit 78% des objectifs fixés. Ces projets représentent presque 3 486 621,00 € TTC de travaux soit une moyenne de 26 615,43 € TTC par logement. En effet, un plus pour l'économie locale car la plupart des entreprises sont originaires de la CCVBA ou des territoires voisins.

En termes de subventions, ces 131 dossiers ont sollicité plus de 1 563 578,96 € de subventions dont 26 000 € de la CCVBA, soit une moyenne de 11 935,72 € de subvention par logement.

Quelques chiffres : ”

215

ménages rencontrés lors de 210 permanences tenues au siège de la CCVBA

131

ménages accompagnés
Un conseil et accompagnement personnalisé

42 000€ d'aides engagées par la CCVBA

167

objectifs engagés par la CCVBA

1 780 083€ d'aides engagées par l'ANAH

59 500€ d'aides engagées par le Département correspondant à

3 486 621€ de travaux réalisés sur le territoire par des entreprises locales majoritairement

Perspective 2024.....

- Poursuite de la mission de rénovation des logements
- Intensification de la communication
- Accompagnement des ménages à la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique
- Aides propres de la collectivités pour les ménages pour leurs travaux d'adaptation et pour les logements indignes et très dégradés

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Depuis mars 2023, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'un accompagnement renforcé à la rénovation de leur logement. La PTRE est un dispositif d'accueil téléphonique et physique des habitants et entreprises (petit tertiaire) afin de les conseiller, de les orienter et de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique de leur habitation ou entreprise. Elle consiste ainsi en une aide à la constitution des dossiers de la subvention « Ma Prime Renov ». Les champs d'intervention sont : l'accompagnement des propriétaires occupants sans condition de revenus et des propriétaire bailleurs sans condition de conventionnement de leurs logements dans leurs projets de réhabilitations de logements.

Rétrospective 2023

► Mise en place d'un marché de prestation de service, en février 2023 les élus de la CCVBA ont décidé de mettre en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire, ► Ouverture d'un guichet habitat « Plateforme de rénovation et transition Ecologique », le 30 mars 2023, lieu de la première permanence d'information, d'accompagnement et du conseil pour les projets de rénovation et programme d'aide financière pour les travaux d'amélioration de l'habitat.

► En 9 mois, 56 d'usagers ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans leurs projets de rénovation énergétique de leur habitation ;



PTRE

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

GRATUIT

Perspective 2024

- Continuité du guichet habitat, accompagnement des ménages à la rénovation de leurs logements.
- Intensification de la communication du dispositif, participation au salon de la maison au Mans, participation au comice agricole à Saint Calais, présence sur les marchés locaux...
- Organisation d'une soirée pour les artisans locaux et professionnels du bâtiment, pour présenter les dispositifs et aides financières existants
- Accompagnement des commerçants locaux, information et conseils.



Quelques chiffres :

88

ménages rencontrés
Lors de 16 permanences
tenues au siège de la CCVBA

56

ménages accompagnés
Conseil et accompagnement personnalisé

150

objectifs engagés
par la CCVBA

Animation autour de l'Habitat

Dans la continuité de l'animation et communication menée sur le territoire, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a tenu un stand au Comice Agricole de Saint Calais et a organisé une réunion d'information aux habitants des communes de Rahay et de Conflans sur Anille, en présence de l'opérateur Citémétrie en charge de suivi d'animation du guichet rénovation de l'habitat du territoire en septembre et novembre.

Ces animations ont permis de sensibiliser le grand public à l'intérêt de réaliser les travaux de rénovation et de les informer des dispositifs existants au niveau local et national.

Logement & accueil des nouveaux arrivants salariés sur le territoire VBA

Contexte de l'observatoire du logement

Dans un contexte de mobilité croissante des travailleurs, l'observatoire du logement vise à résoudre les défis spécifiques rencontrés par les nouveaux arrivants salariés sur notre territoire. En fournissant une vision approfondie du marché du logement, cet observatoire vise à faciliter l'intégration des salariés en pro-

posant des informations cruciales pour leur choix résidentiels. L'objectif étant de mettre en place un observatoire du logement en créant une base de données Access efficace, facilitant la gestion des informations sur le logement.



Etapes de mise en place

Les principales étapes pour la mise en place de l'observatoire sont définies comme suit :

- **Identification des besoins** : analyse des besoins spécifiques des nouveaux arrivants salariés en terme de logements, en prenant en compte divers critères tels que la proximité du lieu de travail, les services publics et les commodités locales
- **Collecte de données** : mise en place d'un processus robuste de collecte de données provenant de diverses sources, y compris les agences immobilières, les données gouvernementales sur le logement.
- **Analyse du marché du logement** : Utilisation d'outils d'analyse avancés (Access et Excel) pour interpréter les tendances du marché, évaluer la disponibilité des logements, et anticiper les fluctuations des prix.
- **Communication d'information pertinentes** : développement d'une plateforme conviviale permettant aux nouveaux arrivants d'accéder facilement

aux informations cruciales sur le logement, mettant l'accent sur la transparence et la simplicité d'utilisation. (Par exemple sur le site de la CCVBA une section spécialement dédiée au logement en expliquant par exemple la démarche à adopter pour faire sa demande de logement). Le rapport détaillant le processus d'alimentation de l'observatoire attendu fin avril.

Partenariats

De même, des temps d'échanges ont été faites avec les acteurs du logement pour mieux comprendre l'offre de logement sur le territoire. Mais aussi, en partenariat avec la chambre d'agriculture, une enquête a été réalisée auprès des agriculteurs pour connaître les difficultés rencontrées lors du recrutement de saisonniers en matière de logement et aussi s'ils ont de l'offre de logement disponible.

Guide d'attractivité du territoire

Pour valoriser le territoire, un guide d'attractivité destiné aux entreprises pour les nouveaux salariés est en cours. L'objectif est de permettre aux employeurs de recruter les talents ou les compétences dont ils ont besoin, en développant la notoriété du territoire. L'idée est de proposer non seulement une entreprise, un poste, un métier mais aussi le territoire et ses atouts. Le guide doit être un outil pratique qui répond à toutes les questions que l'on se pose lorsqu'on envisage de venir travailler dans la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

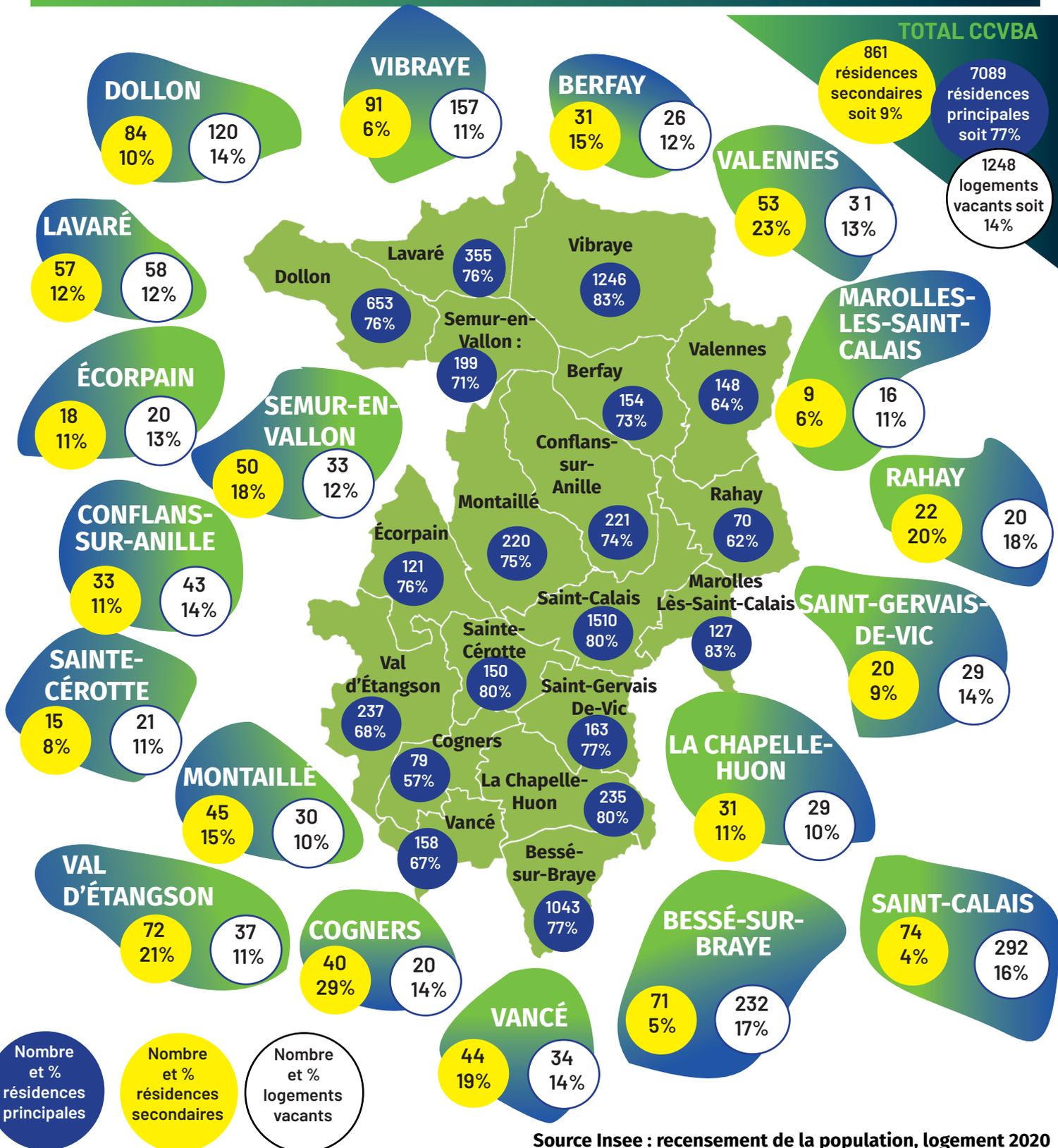
22 | Soutien à l'amélioration de l'habitat & à l'accueil des nouveaux arrivants

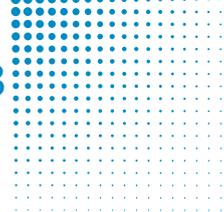
Quelques chiffres :

77% de résidences principales sur le territoire VBA

9/10 logements sont des résidences principales

Les parts les plus élevées de résidences secondaires sont observées dans la commune de Cogners et Rahay avec des taux respectifs de 29% et 20%.

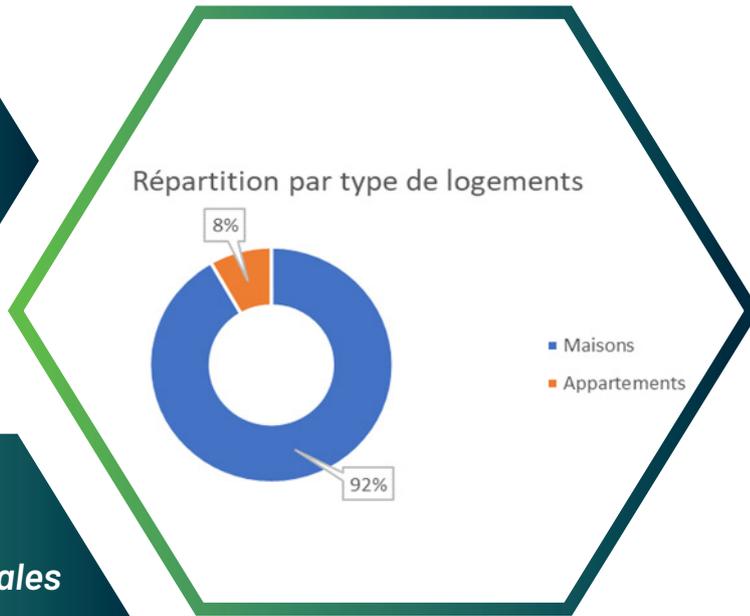




9198,
c'est le nombre total de logement

753, c'est le nombre d'appartements

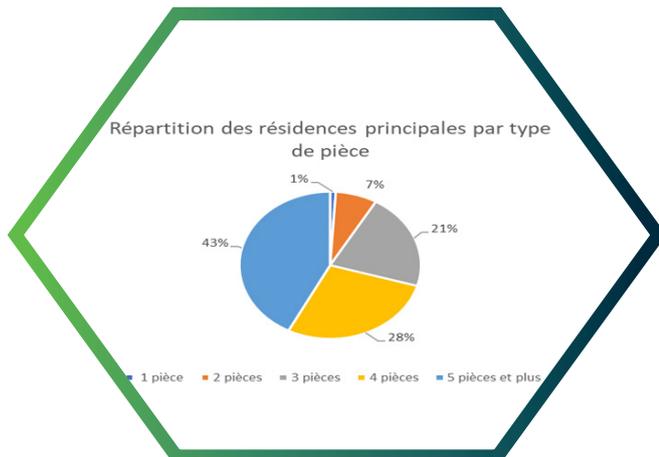
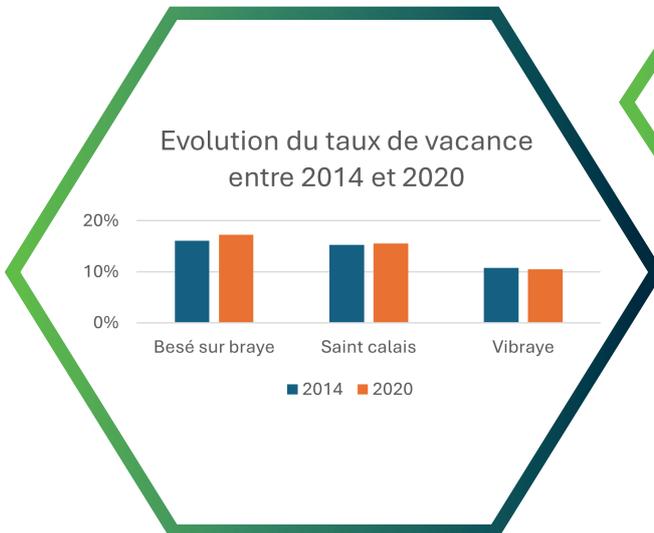
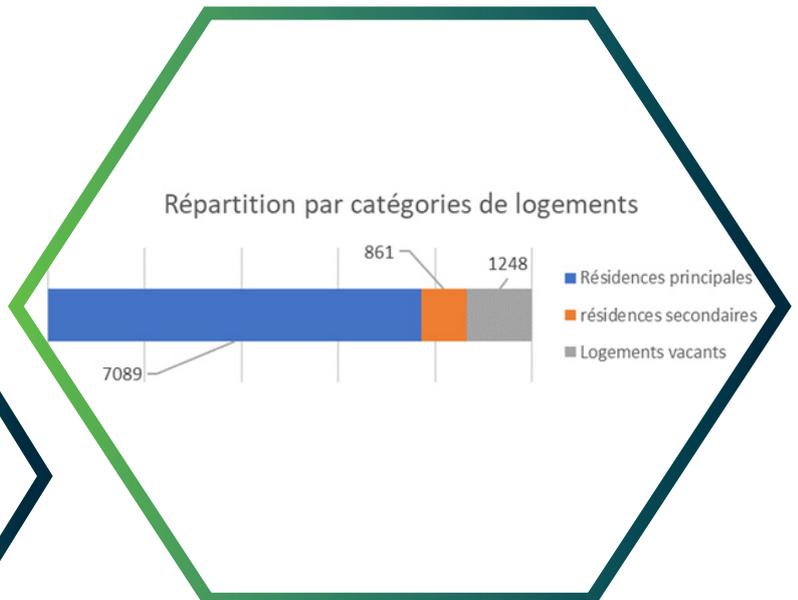
8341, c'est le nombre de maisons



7089
résidences principales

861 résidences secondaires

1248
logements vacants



Nombre de pièces des résidences principales :

1 pièce : 71

2 pièces : 524

3 pièces : 1499

4 pièces : 1988

5 pièces ou plus : 3006

LA MOBILITÉ

Prise de compétence

« Organisation de la mobilité »
 La loi d'orientation des mobilités (LOM), réforme le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Elle prévoit notamment la couverture de l'ensemble du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité au 1er juillet 2021.

Les 4 objectifs de la loi LOM :

- Réduire la dépendance à l'automobile en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle.
- Développer et accélérer la mise en place de nouvelles solutions de mobilités.
- Diminuer l'impact des transports sur l'environnement en réussissant une véritable transition écologique dans les déplacements.
- Investir davantage dans les infrastructures permettant de faciliter les déplacements du quotidien.

Prise de compétence 'Organisation

de la mobilité'

Les élus communautaires ont décidé de transférer la compétence « organisation de

la mobilité » à la Communauté de Communes. Les statuts ainsi modifiés ont été approuvés par les communes membres et entérinés par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021.

Rétrospective 2022-2023

Une enquête mobilité en ligne auprès de la société civile a pu être réalisée du mois d'août à octobre 2022 afin de recenser le besoin et de renforcer la concertation autour de la thématique mobilité. Deux catégories socio-démographiques ont été identifiées : La population active (avec une activité professionnelle) ; La population vieillissante (*personnes âgées/seniors*).

Un diagnostic sur les transports collectifs et le covoiturage réalisé par la région en mars 2023.

Un travail de réflexion sur la mise en place d'un TAD Régional a été initié entre la collectivité et la Région à l'échelle de la Sarthe.

Une ligne du bus Aléop Régionale a été mise en place par la Région, elle fait la desserte entre Bessé-Sur-Braye et La Ferté Bernard. Deux lignes de bus régionales



desservent le territoire VBA.

Perspective 2024

- Editer un guide mobilité pour exposer, expliquer et communiquer sur les offres existantes.
- Renforcer la communication, animation, acculturation et sensibilisation aux changements de comportement de la société civile afin de :
 - Encourager et faciliter la pratique de la mobilité durable (covoiturage, auto-stop, vélo),
 - Travailler en collaboration avec les différents acteurs (État, Région, Département, communes, collectivités voisines),
 - Co-construire le projet de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.
- Signer le Contrat Opérationnel du Mobilité entre Région, CCVBA et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

“ Quelques chiffres :

1

ligne d'expérimentation sur 2 ans depuis septembre 2022

2

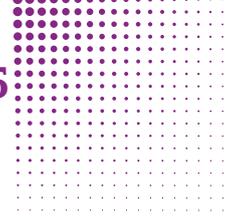
lignes régionales



3

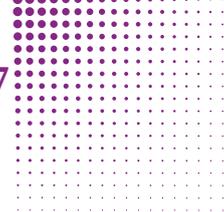
réunions





COMMUNE	VC	Nature des travaux inscrit au budget communautaire
Berfay	VC 101	Reprofilage
Berfay	VC 105	Travaux préparatoires, poutres de rives et Enduit
Bessé-sur-Braye	VC 13	Enduit
Bessé-sur-Braye	VC 10/15/116	Enduit
Bessé-sur-Braye	VC 113	Enduit, poutres de rives et reprofilage
Bessé-sur-Braye	VC 141	Reprofilage, poutres de rives
Cogners	VC 102	Reprofilage, enduit
Cogners	VC 111	Reprofilage, enduit
Conflans-sur-Anille	VC 4	Reprofilage, enduit
Conflans-sur-Anille	VC 112	Travaux préparatoires
Conflans-sur-Anille	VC 111	Reprofilage
Conflans-sur-Anille	VC 115	Reprofilage
Dollon	VC 121	Enduit
Dollon	VC 241	Enduit
Dollon	VC 129	Reprofilage
Dollon	VC 131	Reprofilage
Ecorpain	VC 5	Purges
Ecorpain	VC 208	Reprofilage, enduit
La Chapelle-Huon	VC 9	Poutres de rives
La Chapelle-Huon	VC 132	Enduit
La Chapelle-Huon	VC 4	Reprofilage
Lavaré	VC 223	Enduit
Lavaré	VC 424	Reprofilage
Lavaré	VC 202	Reprofilage
Lavaré	VC 205	Reprofilage, Enduit
Lavaré	VC 102	Travaux préparatoires
Marolles-Lès-Saint-Calais	VC 105	Enduit
Montaillé	VC 111	Poutres de rives, travaux préparatoires et enduit
Montaillé	VC 12	Travaux préparatoires
Rahay	VC 408 / 407	Reprofilage
Saint-Calais	VC 8	Enduit
Saint-Calais	VC 9	Reprofilage

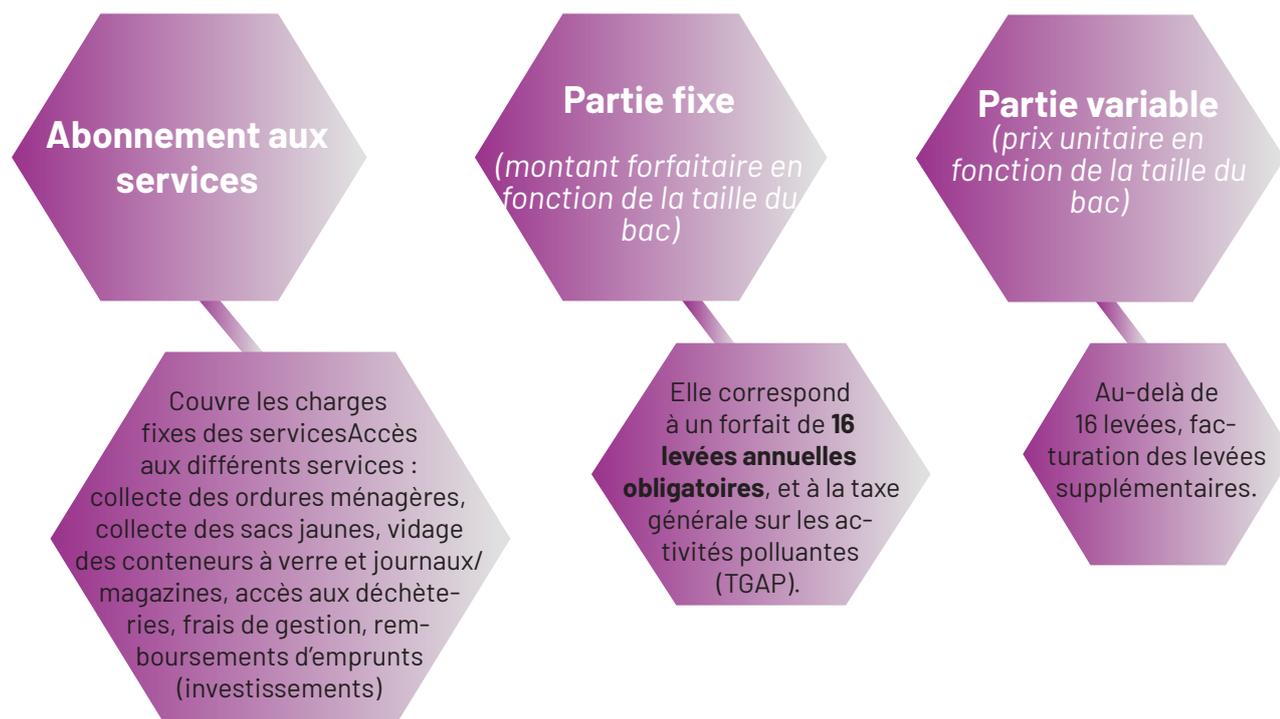
COMMUNE	VC	Nature des travaux inscrit au budget communautaire
Saint-Gervais-de-Vic	VC 407	Reprofilage et enduit
Saint-Gervais-de-Vic	VC 148	Enduit
Sainte-Cérotte	VC 112/414	Travaux préparatoires
Sainte-Cérotte	VC 120	Travaux préparatoires
Semur-en-Vallon	VC 403	Poutres de rives, Reprofilage, enduit
Val d'Étangson	VC 139	Enduit
Val d'Étangson	VC 203	Enduit
Val d'Étangson	VC 2	Enduit
Valennes	VC 4/100	Reprofilage
Valennes	VC 106/401	Reprofilage et enduit
Valennes	VC 215	Travaux préparatoires
Valennes	VC 6	Reprofilage et enduit
Vancé	VC 2	Enduit
Vancé	VC 15	Enduit
Vancé	VC 18	Enduit
Vancé	VC 3	Enduit
Vancé	VC 20	Reprofilage
Vancé	VC 130	Enduit
Vibraye	VC 129/5	Reprofilage + enduit
Vibraye	VC 203	Reprofilage
Vibraye	VC 105	Curage + reprofilage
Vibraye	VC 123	Curage + reprofilage
Vibraye	VC 123	Curage + Reprofilage
Vibraye	VC 113	Curage + reprofilage



La Collecte & le traitement des déchets

Pour la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille adhère au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères). Le SYVALORM intervient pour le compte de **7 EPCI** situés en Sarthe et Loir et Cher et couvre les besoins de **106 706 habitants** répartis sur **133 communes**. En lien avec la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour une croissance verte, la Communauté de communes soutient la stratégie du Syvalorm qui consiste à limiter l'enfouis-

sement des déchets non valorisables, la valorisation de déchets et leur réemploi, ainsi que la maîtrise des coûts. La communauté pratique la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. La participation de la collectivité au SYVALORM au titre de l'année 2023 s'élève à **1 480 534 €**. La redevance incitative est composée des éléments suivants :



Grille des tarifs des bacs 2023

Volume du bac	TARIFS
Total Forfait	
60L et 80L	166,97 €
140L	195,62 €
240L	245,42 €
340L	294,35 €
660L	449,50 €
770L	501,75 €
Part variable (tarif à la levée au-delà de 16)	
60L et 80L	7,00 €
140L	8,00 €
240L	9,00 €
340L	12,00 €
660L	18,00 €
770L	20,50 €

Tarifs des sacs marqués



Nombre de rouleaux	Litrage rouleau	Volume dotation L	Tarifs
2	600	1 200	168,29 €
3		1 800	192,15 €
4		2 400	216,02 €
5		3 000	243,16 €
6		3 600	263,75 €
7		4 200	287,61 €
8		4 800	311,48 €
9		5 400	335,34 €
10		6 000	359,22 €

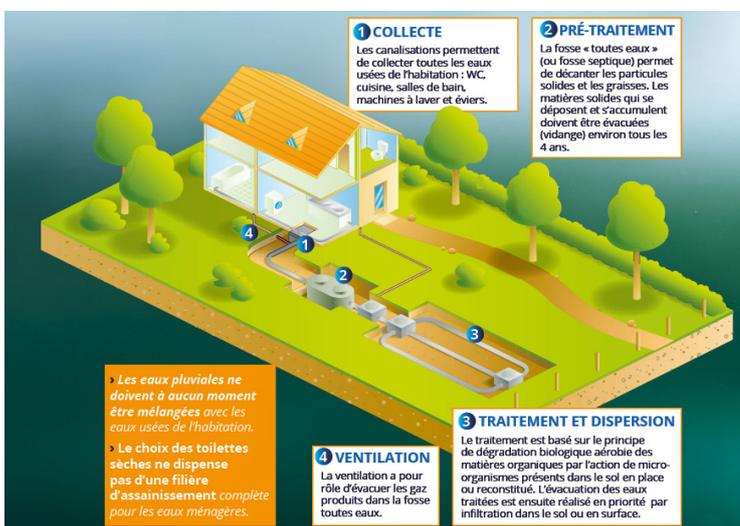
«Au 31 décembre 2023, le montant total des impayés s'élève à 137 498€, représentant 8,7% des factures émises. A la même date, le montant total cumulé depuis 2010 s'élève quant à lui à 396 783€.»

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



Changement de prestataire en 2023

De janvier à juin 2023, le contrat de délégation de service public (DSP) était engagé avec le prestataire VEOLIA. Les tarifs des contrôles étaient encore différenciés Communauté de Communes du Pays Calaisien et Communauté de Communes Val de Bray. Depuis le 1er juillet 2023 : la gestion du service public est revenue à la CCVBA (suite à la fin du contrat de DSP) et un contrat de prestation de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif, avec SUEZ EAU France a été conclu.





TARIFS des contrôles 2023 (VEOLIA DSP jusqu'au 30 juin 2023) :

Nature du contrôle	Val de Braye (TTC)	Pays Calaisien (TTC)
Contrôle de conception du projet	74,47 €*	101,68 €*
Contrôle de réalisation du projet	90,49 €*	122,65 €* *
Contre visite de réalisation suite à réalisation non-conforme	49,28 €	91,27 €
Premier contrôle de l'existant	100,34 €*	/
Contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement	80,63 €*	121,61 € *
Contre visite suite à réalisation de travaux	49,28 €	91,27 €
Contrôle lors de cession de propriété	197,66 €*	204,05 €* *
Contrôle de mise hors service d'une installation	91,16 €	109,77 €
Contre-visite de mise hors service suite mise hors service non-conforme	49,28 €	91,27 €

*dont 11,71 € de surtaxe qui revient à la Communauté de Communes

TARIFS des contrôles 2023 (SUEZ prestations de services depuis le 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024) :



Nature du contrôle	CCVBA (TTC)
Contrôle de bon fonctionnement	204,00 €
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	162,00 €
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	223,00 €
Contrôle lors d'une vente	223,00 €
Contre visite d'une installation non conforme	153,00 €
Contrôle de mise hors service d'une installation	204,00 €
Déplacement improductif	48,00 €

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Commune	Nombre d'installations
BERFAY	104
BESSE SUR BRAYE	158
COGNERS	84
CONFLANS SUR ANILLE	124
DOLLON	296
ECORPAIN	84
EVAILLE	124
LA CHAPELLE HUON	118
LAVARE	182
MAROLLES LES ST CALAIS	58
MONTAILLE	157
RAHAY	62
SAINT CALAIS	134
SAINT GERVAIS DE VIC	74
SAINTE CEROTTE	65
SAINTE OSMANE	81
SEMUR EN VALLON	123
VALENNES	113
VANCE	115
VIBRAYE	227
TOTAL	2 483

Une remise de 20 % sera accordée pour des contrôles multiples, à savoir à partir du troisième contrôle pour un même propriétaire sur la même propriété. Cette remise s'applique à partir du 3ème contrôle sur la facture globale.

Le règlement du service public est disponible en mairie et à la communauté de communes.

Coordonnées de SUEZ :

La Maladrerie
72120 Saint-Calais

Contact Technicien : 07.88.66.13.22

La Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi de décentralisation de janvier 2014 (n°2014-58) et août 2015 (2015-991) attribue au bloc communal (ici à la Communauté de communes) cette compétence exclusive et obligatoire de la GEMAPI (la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Celle-ci a pour souhait de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire, et aborder de manière conjointe la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et les zones d'urbanisme. La réforme encourage le regroupement des communes ou des EPCI d'exercer cette fonction à la bonne échelle hydrographique, lorsque le bloc communal ne peut pas les assumer seul à l'échelle de son territoire.

Quelles sont les actions qui doivent être mises en place dans le cadre du GEMAPI ?

- ▶ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- ▶ La protection et la restauration des milieux aquatiques (zones humides, boisements riverains)
- ▶ L'aménagement de bassins hydrographiques : l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales (ex : ressuyage de crues, restauration espace de mobilités...)
- ▶ La défense contre les inon-

dations qui s'interprète par l'entretien, la gestion et la surveillance d'ouvrages existants, et l'étude de travaux pour en implanter de nouveaux.

A quoi sert la taxe Gemapi ?

La taxe Gemapi sert à financer les aménagements nécessaires pour améliorer les cours d'eau, la biodiversité et prévenir des inondations. Au 1er janvier 2022, la CCVBA a institué la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).



La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par l'EPCI. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit de la taxe GEMAPI en 2023 = 54 011€

A quels syndicats mixtes adhère la CCVBA ?

Des syndicats mixtes ont été créés couvrant l'intégralité du bassin versant qui permettent d'exercer cette compétence du GEMAPI. En effet, les communautés de communes ont transféré leur compétence gestion de l'eau et des milieux aquatiques aux syndicats mixtes. Deux syndicats mixtes couvrent le territoire de la CCVBA : le syndicat SMBLB (Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye) qui couvre la majorité des communes de notre territoire et le syndicat du

Bassin versant de l'Huisne Sarthe qui comprend le territoire de Dollon (pour 100%), Lavaré (pour 88%), Montailié (pour 4%), Semur-en vallon (pour 86%).

« La CCVBA adhère à POLLENIZ à hauteur 5 044€, afin que les piégeois des associations communales soient indemnisés dans le cadre de la lutte contre les nuisibles aquatiques pour l'ensemble des communes du territoire. »

L'Ecole de Musique Intercommunale

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (Ecole de Musique Intercommunale). Le montant de sa contribution pour 2023 de 245 000 €.



La CCVBA met à disposition du syndicat des locaux pour l'enseignement musical sur 3 sites : Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix (Saint Calais) d'une surface totale de 950 m², le bâtiment comprend :

- ▶ 1 salle formation musicale
- ▶ 3 salles formation instrumentale
- ▶ 1 studio d'enregistrement,
- ▶ 3 salles de répétitions en groupe
- ▶ 1 salle équipée MAO (musique assistée par ordinateur)
- ▶ 1 salle musiques actuelles pour la création musicale
- ▶ Locaux administratifs et techniques



Enseignements décentralisés à Bessé-sur-Braye et à Vibraye

Des cours d'enseignement musical sont également dispensés dans une salle de musique à Bessé-sur-Braye et à la maison des associations à Vibraye.

L'Office de Tourisme Intercommunal

Des temps d'échanges ont été initiés entre la communauté de communes et l'Office de Tourisme en 2023. Objectifs : présenter les missions de l'Office de tourisme et harmoniser les pratiques de chacun afin de travailler en collaboration. Le but recherché est de valoriser et montrer que de véritables richesses existent sur le territoire, et par la même occasion de promouvoir le tourisme vert.



Autre objectif : trouver des solutions face aux problématiques rencontrées par l'office telles que la location des vélos, la gestion de la billetterie ou encore l'utilisation d'intramuros qui demandait une double saisie en plus du logiciel Tourinsoft. Une aide financière de la part de la communauté de communes est attribuée à l'Office de Tourisme à hauteur de 120 000€ en 2023.

L'Office de Tourisme dispose de deux bureaux (voir encadré) et des animations sont programmées tout au long de l'année.

ATELIER CUISINE
Jeuvi 6 juillet
 par le chef Jean-Marie Barbotin
Rendez-vous à 14h
 à la ferme de la Guichardière à Dallon
 Limité à 12 personnes

16€

Les produits frais de saison vous attendent sur la table pour débiter l'atelier.
 Ce cours de cuisine est l'occasion idéale de poser des questions et de bien regarder les techniques pour les reproduire ensuite.
Apporter : taboules, tupperware, couteau, planches et cames

RESERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 04/07
 Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille
 02 43 35 82 90 ou 02 43 60 76 89
 contact@tourismeccvba.com

RENDEZ-VOUS NATURE
Mercredi 12 juillet
«Découverte du monde des abeilles»

Rendez-vous à 14h30
 parking du quai des arts à Vibraye

5€

Préparation d'une ruche et du monde des abeilles en animation à l'initiative de M. René Sarraute. Venez avec votre commande de matériel.
 Matériel fourni : 1 jarre de miel, 1 livre sur les abeilles.
 Matériel à apporter : matériel de protection et composition de divers nids.

RESERVATION ET RESERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 8 JUILLET
 Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille
 02 43 35 82 90 ou 02 43 60 76 89
 contact@tourismeccvba.com

Horaires des bureaux

Saint-Calais :

Mardi : 10h-12h30
 Mercredi et jeudi : 10h-12h30 / 14h30-17h30
 Vendredi : 14h30-17h30 / Samedi : 10h -12h30

Vibraye :

Mardi : 10h-12h30
 Mercredi et vendredi : 10h-12h30 / 14h30-17h30
 Jeudi : 14h30-17h30 / Samedi : 14h30-17h

L'Anille Braye Omnisports Intercommunal



Pour permettre le développement et la promotion du stade d'athlétisme, la communauté de communes a signé une convention d'objectifs avec l'association Anille Braye Omnisports Intercommunal. Cette association forte de plus de 1100 licenciés, dans le cadre de la convention, organise des anim'sports pour les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux et gère les utilisations du stade d'athlétisme intercommunal.

“ Quelques chiffres :

Les stages sportifs

153

personnes sont venues effectuer un stage de 9 jours sur notre territoire. Ont été accueillis le CD49 d'Athlétisme, le CD72 Triathlon, et le CD72 d'Athlétisme.



1775 inscrits

52

jours d'activités sur l'ensemble des périodes de vacances

25,5

jeunes/jour en moyenne



662

transportés en navettes

5058

kms parcourus par les 3 véhicules mis à disposition dans les 10 communes

1245€

c'est le montant d'une partie du transport des enfants pris en charge par la CCVBA



Le Musée de la Musique Mécanique (3M)

La CCVBA est propriétaire du musée situé à Dollon et de la collection des instruments depuis le mois d'octobre 2019. La gestion et l'animation du musée sont assurées par l'Association Musiques Magiques et des conventions de fonctionnement et de mise à disposition de l'immeuble et de la collection ont été rédigées à cet effet. Une convention d'objectifs pluri-annuelle 2023-2025 a été également rédigée entre le Département de la Sarthe (dans le cadre de son intégration au label « Sarthe musées »), la CCVBA et l'association Musiques Magiques afin de **développer la notoriété et le rayonnement du musée, de valoriser la collection et de permettre d'améliorer la qualité des prestations**



au bénéfice des habitants du territoire. Dans cette convention, la CCVBA s'engage à verser une subvention de 6000€/an à l'association. Des travaux d'isolation du musée ont été également réalisés en 2023 afin de réduire la consommation énergétique et de permettre une meilleure conservation de la collection d'instruments (changement des fenêtres, portes, isolation du plafond de la cave, installation d'un extracteur d'air et d'une pompe à chaleur). L'ensemble des travaux a représenté un coût de 83505€ mais déduction faite des subventions et de la FCTVA, le reste à charge de la CCVBA a représenté 33322€.

Ouvert du 3 mars au 30 novembre + 4 jours en décembre, soit au total 169 jours d'ouverture (15 de plus qu'en 2022).

Quelques Chiffres

169 jours d'ouverture

15 jours de + qu'en 2022

+33% c'est la progression des entrées vis à vis de 2022

1/4 c'est la proportion représenté par les entrées individuelles adultes

4974 nombre d'entrées en 2022

juin juillet sept sont les mois les plus fréquentés

2255 heures de bénévolat au profit du 3M

3309

c'est le nombre d'entrées visite de groupe en 2023

Celles-ci émanent notamment de Sarthe tourisme, du Perche sarthois, CE d'entreprises, voyagistes, établissements personnes âgées et handicapés ou autres partenaires culturels.



Dans le cadre de sa compétence en Santé, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) a la charge de la :

- ▶ Gestion des 3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) : Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye
- ▶ Coordination du Contrat Local de Santé (CLS)



Le Territoire a pris la santé à bras le corps qui est un sujet de préoccupation partagé par tous les acteurs du monde de la santé et d'élus, qui souhaitent assurer durablement à la population, l'offre de soins dont elle a besoin.

Le renouvellement insuffisant des médecins qui ont quitté le territoire rural et les difficultés à en attirer de nouveaux, sont autant de problématiques à prendre en compte. A cela s'ajoutent des évolutions auxquelles il convient d'apporter une réponse : besoin de créer un nouveau modèle conciliant davantage vie privée et vie professionnelle, volonté de rompre l'isolement des professionnels de santé et souhait, dans la mesure du possible, d'optimiser le temps de travail de chacun. Face à cet état des lieux inquiétant concernant la désertification médicale du territoire, la solution la mieux adaptée réside dans la mise à disposition des 3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).



Le contexte médical local

La CCVBA fait face dans son ensemble à une diminution forte du temps médical offert à la population, situation qui va s'aggraver compte-tenu de la moyenne d'âge des médecins en exercice. Un besoin de médecins généralistes H/F, installés en libéral ou en salariat, est prégnant sur les 3 MSP. A noter :

- ▶ MSP de Saint-Calais : arrivée d'un audioprothésiste, de deux masseurs-kinésithérapeutes
- ▶ MSP de Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a accepté l'exonération de loyers pour une durée de 6 mois pour les nouveaux médecins ou chirurgiens-dentistes



Professionnels de Santé



Le Contrat Local de santé (CLS)

La CCVBA poursuit son engagement.

Le premier CLS est arrivé à son terme et il reste beaucoup à faire dans le domaine de la santé. Il faut anticiper les besoins de la population de demain pour :



La CCVBA et ses 19 communes engagent un nouveau CLS pour fixer les priorités d'action en vue de faciliter l'accès aux soins, à la prévention et fluidifier les parcours des publics fragiles sur le territoire. Pour conduire cette démarche de renouvellement, un bilan du premier CLS est effectué le 14 novembre 2023 lors de l'assemblée plénière de lancement. L'état des lieux des besoins du territoire et de ses habitants à travers des questionnaires, et accompagner les acteurs à la définition de priorités d'actions pour les 3 années à venir, sont à travailler. Trois axes prioritaires (amélioration de l'accès aux soins, parcours de santé d'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, renforcement et promotion de la prévention de la santé) sont définis. Des groupes de travail pour identifier les priorités du territoire et réaliser le plan d'action viendront étoffer les existants et des nouveaux, verront le jour.

La signature officielle du CLS est prévue en septembre 2024 avec la volonté de mettre en place une démarche participative et de co-construction de plan d'action avec les habitants, élus, acteurs et professionnels de santé.

Les Commissions Santé

Quatre Commissions Santé ont eu lieu durant 2023. Les différents points abordés :

- ▶ Présentation des dispositifs « Charte des Aînés » et « Contrat Aidant » de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)
- ▶ Présentation de la Plateforme de Répit (PFR) CAP'AIDANTS
- ▶ Visite des MSP : état des lieux, échange avec les professionnels de santé, recueil de doléances, traitement et suivi en lien avec le Pôle technique de la CCVBA
- ▶ CLS : présentation des orientations du CLS 2



Les objectifs 2024

- ▶ Action « des clés pour Bien Vieillir » - Démarche d'Aller-vers sur les 3 marchés ou d'autres manifestations sur le Territoire
- ▶ CLS 2 : coordonner des acteurs et professionnels de Santé du territoire, montrer que l'accès à la santé, le parcours et la prévention est l'affaire de tous : élus du territoire, opérateurs de prévention et promotion de la santé, acteurs médicaux-sociaux



Le développement des partenariats

La CCVBA s'inscrit dans une logique de collaboration et surtout de conception d'un système de coopération avec différents acteurs :

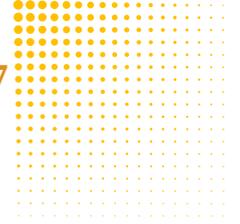
- ▶MSA : Charte territoriale des Aînés et Contrat Aidants
- ▶CAP'AIDANTS : Halte répit de la PFR sur un des sites de la CCVBA
- ▶Dispositif Innovant de Vie à Domicile (DIVADOM), Union Nationale et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapés Psychiques (UNAFAM) : permanence dans les MSP...



Perspectives pour 2024 :

- ▶Renforcer les partenariats existants avec l'ARS, la CPAM, FRANCE ALZHEIMER, les Fondations, les EHPAD, les Mairies, les Elus, les Associations à caractère social...
- ▶Faciliter l'interconnaissance, l'interaction entre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Anille Braye Loir Bilurien (CPTS ABLB) avec les professionnels de santé et le territoire de la Santé de la CCVBA en lien avec les politiques publiques de la santé.
- ▶Créer un regroupement de MSP avec une identité propre sur le Territoire de la CCVBA.





Données générales 2023

Pour mémoire, l'année 2022 avait vu la réalisation d'une échéance majeure pour les services petite enfance de la CCVBA : la fin du Contrat Enfance Jeunesse. Le nouveau cadrage de la Caisse d'Allocations Familiales relevant désormais de la Convention territoriale globale (CTg). Depuis janvier 2021, Caf, CCVBA, communes et MSA travaillent de concert à l'élaboration de cette nouvelle Convention qui doit être finalisée et signée en 2023, permettant ainsi le maintien des financements Caf des services aux familles de la CCVBA à travers le Bonus territoire.

L'année 2023 a été marquée par un contexte de transition pour les services petite enfance de la CCVBA. Une nouvelle organisation, la création du Pôle petite enfance et action sociale, des compétences à élargir du fait de la Convention territoriale globale, une extension de places au multi accueil et des mobilités au sein de l'équipe petite enfance.



Concernant l'implantation des structures, la CCVBA a conservé ses équipements existants. En 2023, le service était constitué de :

▲ 3 services en fonctionnement :

- Multi-accueil Le jardin des sens - antenne intercommunale à Vibraye
- Relais petite enfance itinérant - 2 antennes intercommunales à Saint-Calais et Vibraye
- Lieu d'Accueil Enfant Parent Zig Zag - antenne intercommunale au Relais petite enfance à Saint-Calais



Lieu d'Accueil Enfants-Parents

▲ 10 agents différents en 2023

▲ Un budget de fonctionnement global des services de 392 861€ en 2023 dont 168 679 € de subventions Caf et MSA.

L'ensemble des services petite enfance sont réunis dans le Pôle petite enfance et action sociale de la CCVBA depuis le 01/06/2023. La Responsable du Pôle assure les missions de chargée de coopération Ctg à 50%, 20% Responsable de pôle et coordinatrice LAEP et 30% maintenu sur le Relais petite

enfance autour de la gestion du service et de fonctions spécifiques en lien avec les fiches action CTg de la CCVBA (accompagnement des MAM, organisation et soutien de la formation continue des Assistantes maternelles, promotion du métier d'Assistante maternelle, évènements petite enfance).

LA FONCTION DE COORDINATION

Redéployer la fonction de coordination

La fonction de coordination petite enfance était auparavant exercée à hauteur de 10% par Ludivine LEDRU Directrice du multi-accueil. Depuis juin 2023, ce temps de coordination est désormais élargi au cadre de la Convention Territoriale globale et des thématiques retenues, à hauteur d'un mi-temps (50% ETP) de chargé de coopération Ctg, exercé par la Responsable du Pôle.



La convention territoriale globale

A compter de 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (Ctg) devient le nouveau cadre contractuel avec la Caf. Cette convention partenariale vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes. Il s'agit d'un contrat multithématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale... Ce contrat se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'il remplace.

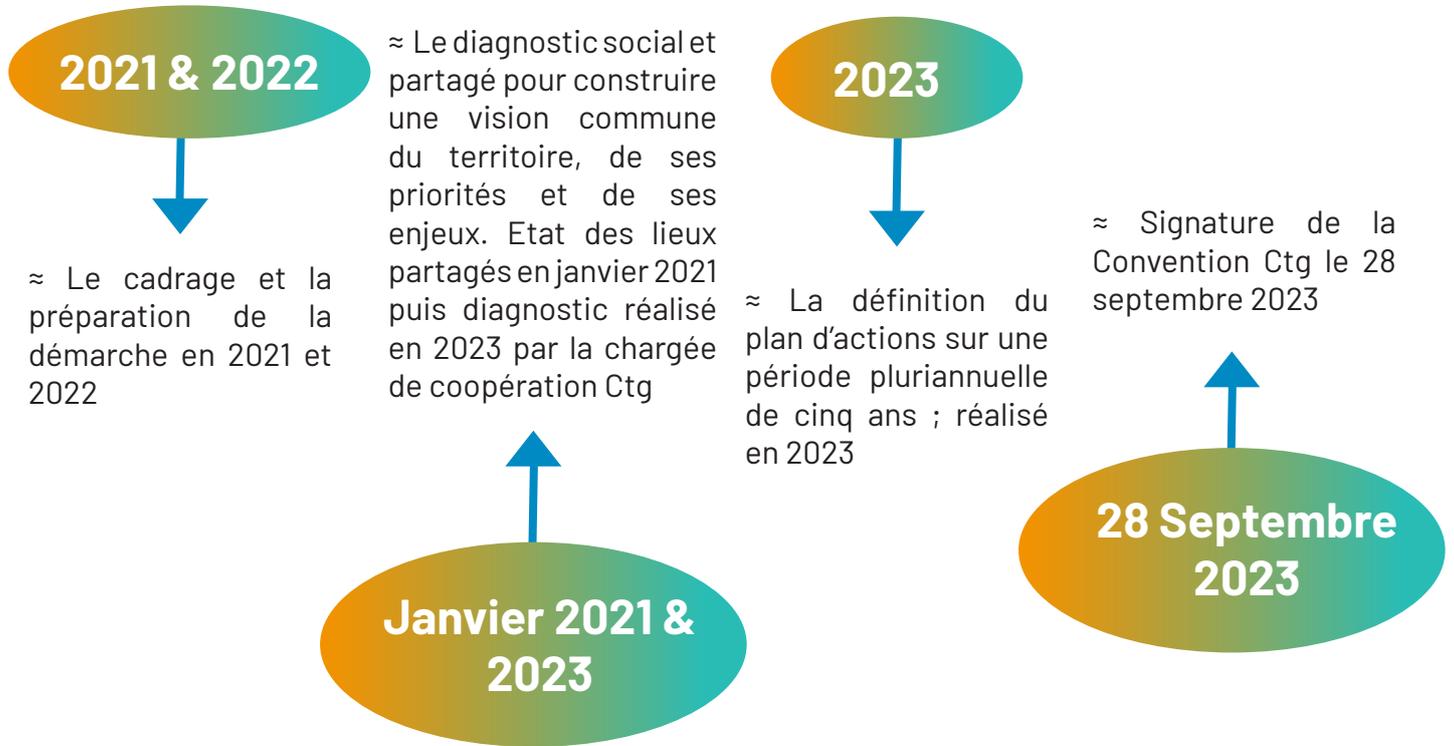
Cette convention est multipartite. Pour notre territoire, elle est signée pour 5 ans (2023-2027) entre :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Mayenne-Orne-Sarthe
- La CCVBA
- Communes engagées dans la démarche : Bessé-sur-Braye, Conflans-sur-Anille, Dollon, La Chapelle-Huon, Lavaré, Montaillé, Vibraye, Saint-Calais, Semur-en-vallon.

“

Calendrier des étapes

Plusieurs étapes ont mené jusqu'à la signature d'une Convention territoriale globale :



Pourquoi signer une Convention Territoriale Globale (Ctg) ?

D'un point de vue réglementaire, dès 2020, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018 - 2022 adoptées en juillet 2018 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), la signature d'une CTG est obligatoire pour percevoir certains financements de la CAF.

Par exemple, dans le champ de la petite enfance, seules les collectivités ayant signé une CTG seront éligibles au bonus « territoire ». D'un point de vue stratégique, l'élargissement de cette convention à d'autres thématiques que la petite enfance ou l'enfance-jeunesse permet également de devenir un outil opérationnel de coordination entre les acteurs du territoire qui agissent pour les services à la population.



La démarche d'élaboration et de signature de la Ctg de la CCVBA a permis d'aboutir à une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, de fixer des priorités et des objectifs communs entre institutions et partenaires et d'adapter nos actions aux besoins du territoire. Elle facilite la prise de décision et valorise les actions.

Au regard des champs d'action croisés de la Caf de la Sarthe et des compétences de la CCVBA, les thématiques suivantes ont été retenues pour cette première Ctg :

- ≈ L'enfance-jeunesse
- ≈ La parentalité
- ≈ La mobilité pour faciliter l'accès aux droits et aux services

Suite au diagnostic partagé, l'année 2023 a permis la mise en réflexion et la rédaction des 34 fiches action communales et intercommunales (8). Ce travail d'élaboration a mobilisé : partenaires Caf et MSA, élus, administrateurs, techniciens de structures et associations (Famille rurale Bessé...), qui ont identifié les enjeux pour le territoire.

Pour la petite enfance :

- Augmenter les places au multi accueil Communautaire à Vibraye
- Étudier la création d'un deuxième établissement de type micro-crèche ou multi accueil sur le territoire
- Soutien des communes aux créations de Maison d'Assistants maternelles
- La promotion du métier d'Assistante maternelle qui est un axe à part entière tant ce métier apparaîtra en tension sur le territoire dans les années à venir
- Etc.



Pour l'enfance et la jeunesse :

- Pérenniser et développer l'accueil périscolaire
- Pérenniser et développer l'accueil de loisirs sans hébergements
- Développer une offre adaptée aux adolescents
- Mutualiser certaines sorties ou séjours entre communes
- Etc.



Pour la parentalité :

- Pérenniser le Lieu d'Accueil Enfant Parent et réfléchir à son éventuel développement
- Valoriser les actions de parentalité existantes sur certaines communes (Saint-Calais, Vibraye)



Développer la mobilité pour faciliter l'accès aux droits :

- Rendre plus lisible l'offre de mobilité existante sur le territoire

Les groupes de travail ont également décliné ces enjeux en objectifs et proposé des exemples d'actions à mettre en œuvre. Fruit de deux années d'échanges, l'ensemble de la Convention et ses annexes ont donc été rédigé de juin à août 2023 par la chargée de coopération Ctg. Le 28 septembre 2023, Ymane ALIHAMIDI-CHANFI Directrice de la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe (Caf), et Martine BARRAULT, Vice-Président du Conseil d'administration de la Caf, Virginie LE GUIREC - PATUREL, Sous-Directrice de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, Brigitte FOURMON, Vice-Présidente conseil d'administration de la MSA Mayenne-Orne-

Sarthe ont signé avec Michel LEROY, Président de la CCVBA et les 9 Maires des communes engagées

(Montaillé, Dollon, Lavaré, Bessé-sur-Braye, Conflans-sur-Anille, Vibraye, La Chapelle-Huon, Saint-Calais et Semur-en-vallon), la première Convention territoriale globale (Ctg) des services aux familles.

Par cette convention, véritable projet politique, la Caf de la Sarthe, la MSA et la Communauté de communes entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés et bâtir un territoire à vivre attractif et durable.



La mise en oeuvre du plan d'action

La mise en œuvre de certaines fiches actions a démarré dès fin 2023 avec l'animation par la chargée de coopération Ctg de certains groupes de travail ou élaboration d'actions, notamment :

- L'accompagnement des porteurs de projets MAM (6 fiches action communales)
- Un réseau des professionnels enfance-jeunesse (5 fiches actions communales)
- La parentalité en lien avec l'axe prévention du Contrat local de santé (fiche action CCVBA et communales)
- Actions de promotion du métier d'Assistante maternelle (fiche action CCVBA)

L'élaboration et la signature de la Ctg marque le point de départ de pratiques de collaborations et d'élaboration partagée. La poursuite de l'animation de ces réseaux thématiques sur le territoire est donc l'objectif pour 2024.

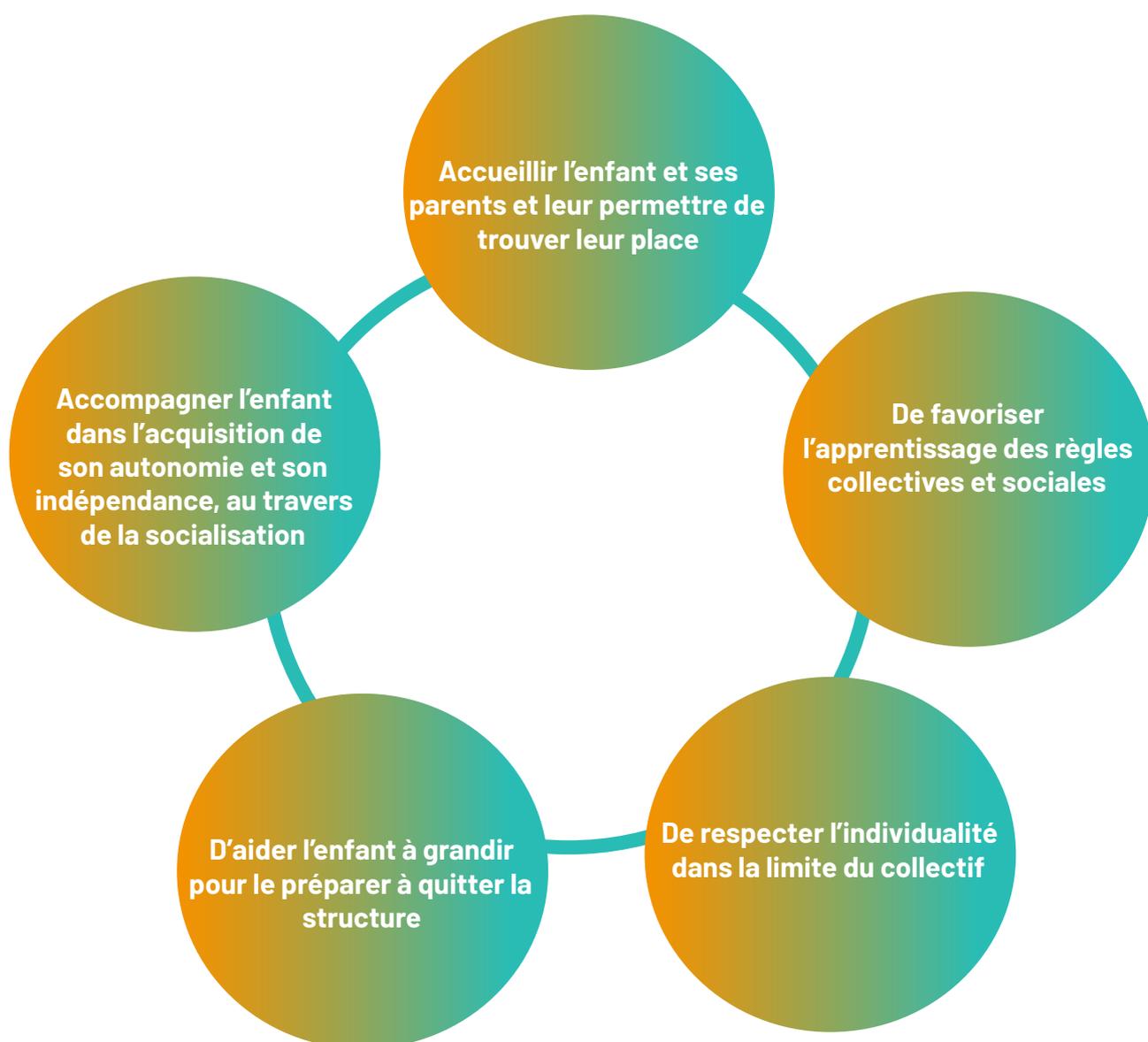


ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : MULTI-ACCUEIL LE JARDIN DES SENS

Le multi accueil « Le Jardin des Sens » s'inscrit dans la politique petite enfance de la Communauté de communes et poursuit les objectifs préalablement définis par la collectivité :

Le Jardin des Sens

MULTI-ACCUEIL



Il existe toujours trois modes d'accueil différents :

- L'accueil régulier :

- L'accueil occasionnel :

- L'accueil d'urgence :

À travers une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles de façon bienveillante, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, l'équipe de professionnels qualifiés, est garante de la qualité du service offert aux familles. Afin de répondre à l'évolution des besoins du territoire, le multi-accueil a fait évoluer sa capacité d'accueil (initialement de 12 places en 2008) à plusieurs reprises ; en 2020 avec une première extension d'agrément au multi accueil (+ 2 places d'accueil de 11h à 15h en période scolaire) ; élargie d'une heure en septembre 2021 pour les 2 places en question, soit de 11h à 16h. Une nouvelle extension de places a été mise-en-œuvre en février 2023, portant la



capacité totale de 12 à 17 places (de 9h à 16h) et 15 places pendant les vacances scolaires. Malgré ces augmentations les demandes au multi accueil restent plus importantes que les places disponibles, du fait :

► d'une baisse des Assistantes maternelles sur le territoire

► d'une demande croissante en accueil collectif : accueil en régulier pour les parents qui travaillent, en occasionnel pour la socialisation ou encore pour permettre aux parents de souffler,

de se rendre à un RDV, pour une préparation à l'école maternelle ...

► des demandes d'accueil réduit (11h-15h) pour les parents travaillants en horaires décalé. Ces familles ne trouvent pas de mode de garde ; du fait d'un faible volume horaire.

Fonctionnement de la structure

En 2023, le Jardin des sens, a affiché une nouvelle fois calendrier complet pour les accueils réguliers. Il en ressort que le service rendu par le multi accueil répond toujours à un réel besoin sur le territoire.

Les Horaires et le nombre de jours d'ouverture

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15. Soit une amplitude horaire d'ouverture journalière de 10.75 heures. En 2023, l'établissement a été ouvert 232 jours (178 jours en période scolaire et 54 jours de vacances scolaires).

Mois	Nbre de jours d'ouverture	Nbre de jours scolaires	Nbre de jours vacances scolaires	Nbre d'heures offertes hors vacances	Nbre d'heures offertes vacances scolaires	TOTAL heures offertes	Heures réelles	Heures facturées	Participation des familles (tarif moyen 1,59€)
Janvier	22	21	1	2919	129	3048	24693.51	2214.92	4192.82
Février	20	10	10	1591.25	1522.5	3113.75	2298.72	2541.63	4410.82
Mars	23	23	0	3858.25	0	3858.25	3122.06	3130.63	5417.03
Avril	19	9	10	1509.75	1522.5	3032.25	2279.28	2562.63	4339.71
Mai	18	18	0	3019.5	0	3019.5	2512.52	2766.13	4646.17
Juin	22	22	0	3690.5	0	3690.5	3082.50	2996.13	5193.79
Juillet	19	5	14	838.75	2131.5	2970.25	2122.00	2398.63	4243.94
Août	9	0	9	0	1370.25	1370.25	743.00	1193.70	1566.32
Septembre	21	20	1	3355	152.25	3507.25	2631.00	2516.46	3671.82
Octobre	22	15	7	2516.25	1065.75	3582	2622.00	2651.46	3658.40
Novembre	21	19	2	3187.25	304.5	13491.75	2429.00	2545.96	3273.60
Decembre	16	16	0	2684	0	2684	2020.00	2333.96	2894.76
TOTAL	232	178	54	29169.25	8198.25	37367.75	28355.59	29852.24	47509.24

Les périodes de fermeture habituelles

Chaque année, le multi accueil ferme ses portes :

- ▲ 3 semaines en août
- ▲ 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An
- ▲ Les jours fériés et le vendredi d'Ascension





Fréquentation de la structure

« *En 2023, 48 enfants différents (41 familles différentes) ont fréquenté Le Jardin des Sens* »

Typologie des contrats par mode d'accueil :

Parmi les 48 enfants accueillis en 2023 :

45.8 % des enfants sont accueillis pour un besoin d'accueil régulier soit 22 enfants (dont 8 étaient en occasionnels en 2023 puis réguliers).

54.2 % des enfants sont accueillis pour un besoin d'accueil occasionnel soit 26 enfants.

Le levier de l'accueil occasionnel continue de permettre l'optimisation des places d'accueil et d'atteindre un taux d'occupation très satisfaisant. Un vivier de familles souhaitant un accueil occasionnel pour leur enfant est constitué et tenu à jour. Ce listing de familles à contacter en cas de créneaux horaires vacants pour maladie ou absences diverses est toujours actualisé. Lorsqu'un enfant est absent l'équipe contacte des familles susceptibles d'être intéressées par le créneau vacant, qui se trouve dans la quasi-totalité des cas comblé. Concrètement, elle permet à l'équipe de remplacer rapidement un enfant absent par un enfant inscrit en occasionnel.

Ce process est complètement intégré par l'équipe du multi-accueil, il satisfait les familles et permet d'optimiser les heures d'ouverture de la crèche.

Le taux d'occupation :

Années	Taux d'occupation sur heures réalisées en %	Taux d'occupation sur heures facturée en %
2014	60.93	64.68
2015	68.40	68.77
2016	67.02	71.6
2017	74.32	78.10
2018	74.91	78.79
2019	78.71	79.47
2020	77.51	81.08
2021	77.14	81.29
2023	75.88	79.88

Le taux d'occupation à considérer est le taux d'occupation sur les heures réalisées.

En 2023, le Jardin des sens a offert **37367 heures d'accueil** et compte **28355 heures d'accueil réalisées**. Ce qui génère un taux d'occupation sur heures réalisées de plus de **75%**.

Un chiffre plutôt bon au regard de l'objectif de 70% (~moyenne nationale du taux d'occupation des EAJE) qui était précédemment sollicité par les Caf pour prétendre à un meilleur financement.

L'autre critère de calcul des subventions est lié au Taux de facturation.

Pour 2023, le Taux de facturation est de **105.28 %**. Il est donc à noter que le Multi-accueil répond au plus juste aux besoins des familles. La collectivité fournissant les couches et les repas, il doit être inférieur ou égale à **107%** pour percevoir les montants Maximum de la Prestation de service unique de la CAF (PSU).

Le financement de la structure

La Prestation de service

Plusieurs critères entrent dans le calcul de la PSU.

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe applique depuis 2022 un taux régime agricole, complémentaire au taux du régime général permettant de couvrir 100 % du droit PSU. Ce taux fixe est défini en lien avec la CAF, pour être le reflet de la population du régime général et agricole par territoire. Ce principe réaffirme l'égalité d'accès aux services pour les familles quel que soit leur régime d'appartenance. En 2023, au titre de la PSU, la CCVBA a perçu de **86 624,51€ euros de la CAF** et **9 113,67€ euros de la MSA**. A cette prestation de fonctionnement s'ajoute le bonus territoire dans le cadre de la Ctg et les mesures pour soutenir financièrement les gestionnaires de services petite enfance, pour la création de places d'accueil. Dans ce cadre la CCVBA a perçu **10 800 euros de bonus pour les 3 places supplémentaires (3600€/place) et 9000€ de la MSA**.

La participation financière des familles : le taux horaire

« En 2023, la participation financière des familles du Jardin des sens varie d'un tarif horaire minimum à 0.22 euros et un tarif horaire maximum de 3.57 euros. »

Le tarif horaire moyen en 2023 est de **1,59€** (contre 1.64 en 2019 et de 1.82€ en 2020 et 2€ en 2021). Une baisse du tarif moyen par famille qui traduit des ressources plus faibles pour les parents. La participation financière des familles s'élève à **47 509,25 euros** en 2023.



Un indicateur : le prix de revient

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des charges	196210 €	186880 €	195603 €	212323 €	219507 €	215881 €	227881 €	230994 €	299529 €
Heures réalisées	20296	19973	22243	23352	119344	19344	21968	25132	28355
prix de revient	9.67 €	9.36 €	8.79 €	9.47 €	9.40 €	11.16 €	10.38 €	9.19 €	10.56 €

Après une augmentation du cout de revient d'une heure d'accueil liée à la crise sanitaire en 2020 et 2021, le prix de revient a retrouvé un court normal en 2022. En 2023, les fortes augmentations de charges générales et les mouvements dans l'équipe (charge de personnel) ont fait de nouveau varier cet indicateur.

L'équipe du multi-accueil

Les réunions :

Au travers des temps de réunions diverses, l'équipe du jardin des sens mène une réflexion continue sur son Savoir-faire : elle questionne constamment sa capacité à prendre soin, à accompagner l'enfant et sa famille au travers de ses pratiques professionnelles.

L'équipe met également beaucoup d'intérêt à développer sans cesse son Savoir-être, c'est-à-dire que chacune individuellement désire enrichir ses compétences comportementales nécessaires à la relation à l'autre (l'équipe, les familles, les enfants).

La réunion de service hebdomadaire : l'équipe du jardin des sens se réunit une heure par

semaine pour échanger sur le fonctionnement

du multi accueil, sur le quotidien de l'enfant et du groupe. Cette réunion hebdomadaire permet d'organiser de façon cohérente le travail et les activités proposées en tout en harmonisant les pratiques professionnelles, de repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter.

Les réunions pédagogiques en soirée ont également été maintenues en alternance avec les séances d'analyse de la pratique. Soit 8 au cours de l'année 2023.



Au travers de celles-ci, l'équipe poursuit ses échanges, débats et mène réflexions et analyses autour de différents thème choisis, pour :



Ces réunions assurent la continuité pour aider l'équipe à élaborer une ligne de travail dans le souci d'un accueil plus soutenant et plus cohérent pour l'enfant et sa famille.

L'analyse de pratique est devenue obligatoire (6h minimum/an) dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du décret du 30 août 2021. Travailler dans la petite enfance est une grande responsabilité, l'analyse de pratique est donc particulièrement utile pour ces professionnels. Elle permet de prendre du recul sur l'exercice du métier au quotidien, c'est un outil de régulation où les professionnels peuvent

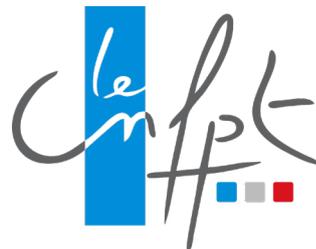
développer leurs compétences et donner du sens à leurs pratiques avec le support d'un intervenant extérieur. Au multi accueil, il prend la forme de **supervisions d'équipe**, encadrées par Madame Yasmine GAUTIER, Psychanalyste-superviseuse. En 2023, date de mise en œuvre de ce nouvel espace de parole, 2 séances ont été organisées. 3 séances annuelles sont ensuite prévues par le cadre légal. Ce nouvel outil ne remplace pas les instances de réunions déjà existantes, il complète les espaces ressources et de réflexion pour les professionnels.

Projet EAJE et insertion

Le regroupement des différents acteurs des modes de Garde et acteurs de l'emploi et l'insertion a été initié, en concertation avec la Caf et les structures Petite Enfance localisées sur la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille et sur la commune de Cherré-Au. Le groupe a abouti en 2023 à la création d'outils destinés aux professionnels et au public (entreprises, familles), afin de favoriser la recherche d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants dans le cadre de l'insertion professionnelle de leurs parents (emploi, formation...).

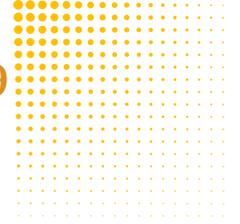
La formation

En 2023, tous les membres de l'équipe n'ont pas pu se rendre en formation. On compte au total 4 jours de formations au CNFPT réparti pour 4 agents différents. Ces formations cultivent de nouvelles compétences et donc une meilleure confiance en soi et/ou une ressource professionnelle.



L'Accueil de stagiaires

L'accueil du stagiaire s'est inscrit, comme à l'habitude, dans le fonctionnement de la structure et selon les recommandations. En effet, ces accueils permettent la transmission des connaissances, de l'expérience, pérennise la profession et garanti sa continuité. Au cours de 2023, l'équipe du Jardin des sens a encadré 8 stagiaires.



Participation des familles et temps festifs

▲ La semaine nationale de la petite enfance en mars 2023

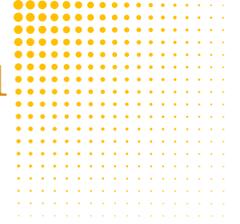


▲ La fête de l'été 2023



▲ Noël 2023





Conclusions et perspectives 2024

Des mouvements de personnels (remplacements, réorganisations des services, départs d'agents) et l'extension des places sont particulièrement notables sur cette année 2023. Les perspectives sur 2024 sont donc tournées sur un retour à l'effectif nécessaire d'agents, après plusieurs mois à pallier l'absence d'un professionnel. Il convient de permettre à la nouvelle Directrice de prendre ses fonctions.

L'équipe du multi-accueil souhaite renouveler et enrichir sa participation à la Semaine nationale de la petite enfance et un projet de café des parents est envisagé.

LE RELAIS PETITE ENFANCE



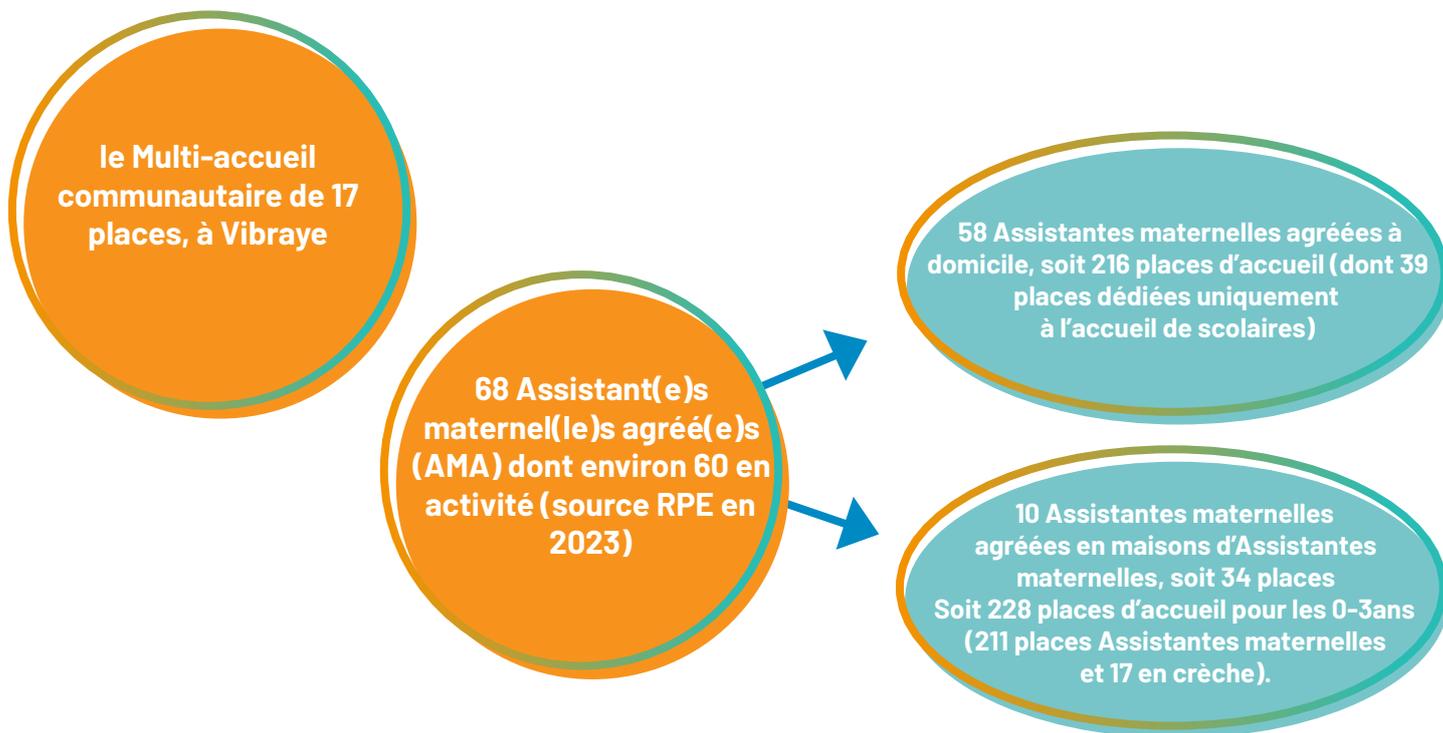
Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Le Relais petite enfance de la CCVBA a été marqué en 2023 par la réorganisation des services petite enfance. L'ETP de Responsable et animatrice du Relais ayant été réparti sur 3 personnes (0.5 ETP, 0.3 ETP et 0.2 ETP). L'un des postes (0.2 ETP) n'est plus pourvu depuis septembre 2023.

La Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille compte (donnée Caf 2021) :

337 enfants entre trois
et six ans d'allocataire
CAF et MSA

335 enfants de moins de
trois ans d'allocataires
Caf et MSA

Les modes d'accueil du jeune enfant existants sur le territoire :**Rappel des objectifs généraux**

Le projet de fonctionnement du Relais petite enfance itinérant, s'inscrit dans la politique petite enfance de la CCVBA. Celle-ci est formalisée par la Convention Territoriale Globale signée en 2023, en transversalité avec d'autres thématiques comme la parentalité, la mobilité et l'accès aux droits. Les orientations de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille s'accordent sur le renforcement des missions du Relais :

- Promouvoir et valoriser l'offre d'accueil individuelle existante sur le territoire dont la problématique de baisse sur la CCVBA est un enjeu particulier.
- Offrir une écoute personnalisée aux parents à la recherche d'un mode d'accueil et /ou aux parents employeurs.
- Fournir des informations législatives ou orienter vers les personnes ressources concernant le cadre d'exercice et d'emploi d'un Assistant maternel.
- Proposer des lieux d'accueil et d'échanges pour les enfants, leurs parents et leur Assistant maternel.
- Être un lieu d'informations pour les (futurs) professionnels.
- Travailler en accord avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : Eveil culturel et artistique.
- Participer à la professionnalisation des assistants maternels.



Le maintien du travail de communication du Relais petite enfance participe également à sa visibilité afin que l'ensemble des familles et professionnels du territoire puissent profiter pleinement de ce service qui leur est dédié.

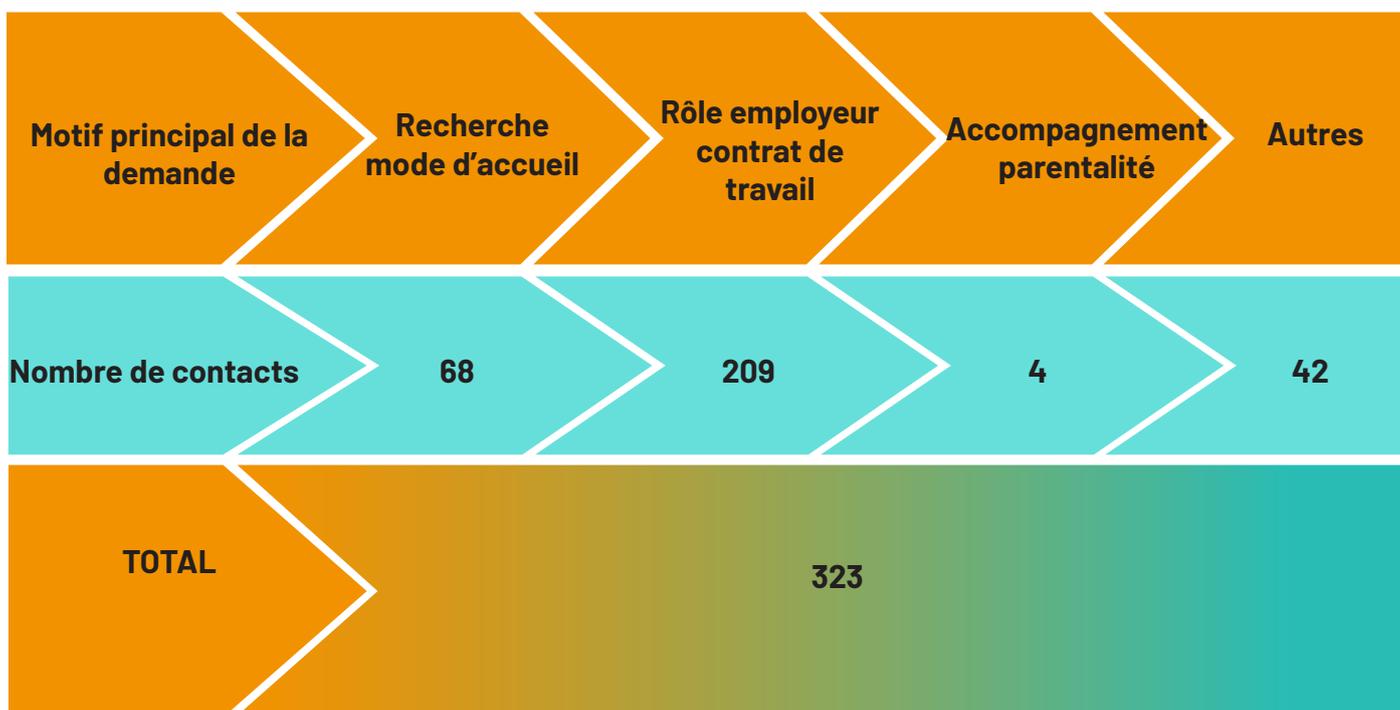
Bilan quantitatif

L'accompagnement des familles

En 2023, le Relais petite enfance a répondu à **323 demandes**. **93 familles différentes** se sont adressées au Relais petite enfance en 2023 principalement pour être accompagnées sur le rôle d'employeur et le cadre du contrat de travail.



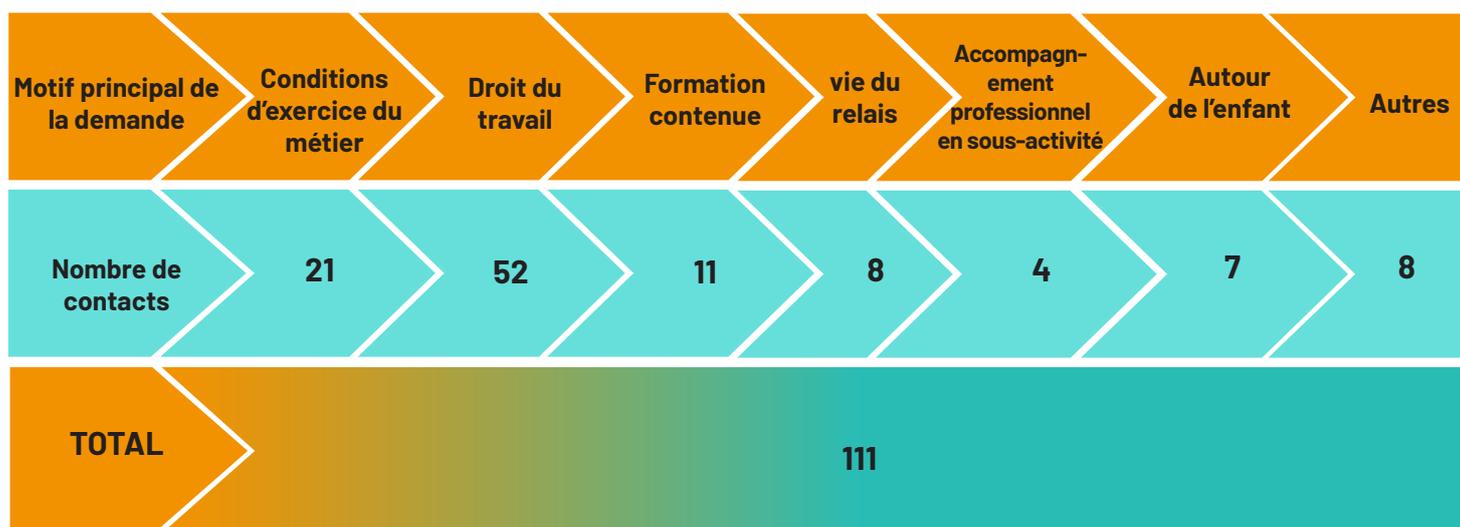
Les motifs des sollicitations familles :



L'accompagnement des Assistantes maternelles En 2023, le Relais petite enfance a répondu à 111 sollicitations de professionnelles ou candidates, dont **48** Assistantes maternelles différentes sur les 60 en activités et **15 candidates** à potentielles à l'agrément.

Il s'agit là d'une forte augmentation des candidats à l'agrément que l'on peut expliquer par les actions de valorisation et promotion engagées par le Relais petite enfance ces dernières années (soirées d'information, forum métier...) mais également par les projets de Maisons d'Assistantes maternelle sur le territoire. En effet **7** des 15 **candidates** potentielles reçues sur l'année se sont inscrites sur les **projets de MAM** du territoire (Semur-en-vallon, Vibraye, La chapelle Huon).

Les motifs des sollicitations Assistantes maternelles :



Les ateliers Jeux et Rencontres :

Les temps collectifs complètent l'accueil à domicile. Il s'agit pour l'animatrice d'accueillir plusieurs assistant(e)s maternel(le)s avec le ou les enfants dont elles ont la charge.

Les temps collectifs permettent aux assistant(e)s maternel(le)s :

- De rompre l'isolement, en tissant du lien avec les autres assistant(e)s maternel(le)s,
- De pouvoir échanger sur leurs pratiques quotidiennes avec d'autres professionnels, d'affiner sa posture en acceptant de travailler

sous le regard de l'autre,

- De découvrir de nouvelles activités, de nouveaux supports, d'acquérir de nouvelles connaissances
- De porter un regard sur l'enfant et de partager ces observations avec les autres professionnels afin d'adapter sa pratique,
- De trouver la juste place dans la relation avec l'enfant et ainsi l'encourager dans ses découvertes et apprentissages.

108 ateliers Jeux et Rencontres ont été proposés en 2023 sur les communes de Saint-Calais (34 ateliers), Vibraye (34 ateliers), Bessé-sur-Braye (29 ateliers) et Lavaré (11 ateliers). Un changement de jour à Bessé-sur-Braye en septembre 2023 permet désormais de proposer un créneau hebdomadaire. **30 Assistantes maternelles différentes et 100 enfants ont participé aux ateliers** Jeux et rencontre soit la moitié des professionnelles en activités. 7 ateliers ont été réalisés en collaboration avec les médiathèques (Vibraye et Bessé-sur-Braye) du territoire.



Bilan des actions 2023

Le guide petite enfance « Naître et grandir sur la CCVBA »

Après plusieurs années d'élaboration, le guide a été imprimé et diffusé au public et aux mairies en 2023. Il a pour vocation de valoriser et diffuser les ressources existantes sur le territoire auprès des familles. Il répertorie l'ensemble des services aux familles sur la CCVBA pour les 0-3 ans.



La Semaine nationale de la petite enfance

Du 20 au 25/03/2023 la CCVBA a organisé en partenariat avec la commune de Saint-Calais, une semaine d'évènements adressés aux jeunes enfants, parents et professionnels de la petite enfance. Ces évènements ont été mis en place dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance et ont également été recensés et relayés via la première édition Nationale de l'enfance des arts. La semaine a été particulièrement suivie par les familles du

territoire et a rayonné même en-dehors de la Communauté de communes. Cette démarche partenariale transversale aux services de la CCVBA (RPE, multi-accueil, service communication, service comptabilité) a permis à 11 agents de travailler ensemble sur cette semaine d'action en fonction des étapes (dossier de subvention, budget intervenants, communication, préparation des actions et mise en œuvre).

Une soirée projection et échanges autour du documentaire « Ces pleurs qui nous lient » de l'Association Préparons demain au Cinéma zoom de Saint-Calais (mis à disposition par la commune). Soirée qui a rassemblé 16 personnes (dont 6 Assistantes maternelles et 2 professionnelles du multi-accueil).



4 ateliers d'expression corporelle et musicale avec la compagnie franco-péruvienne KAMINU pour les enfants accueillis du territoire (3 ateliers itinérants avec le Relais petite enfance et 1 au Multi-accueil).

2 ateliers parents-enfants du multi-accueil proposés sur la semaine à 11 familles (17 enfants/14 parents) et un « dress code » proposé sur la semaine : 1 jour-1 couleur.



Une porte ouverte du Relais petite enfance le samedi 25/03/2023 a fait déplacer 41 personnes dont 16 enfants et 18 parents venus pour l'animation avec la compagnie KAMINU, 2 demandes d'information sur le métier d'Assistante maternelle, 2 informations sur la formation continue (présence d'un intervenant de la MFR de Bernay-en-champagne organisateur de formation continue en Sarthe pour les assistantes maternelles). Cette porte ouverte du Relais petite enfance avait pour objectif de proposer un espace de rencontre à destination de tous les parents de jeunes enfants.

Un atelier avec une comédienne a été proposé pendant le LAEP à l'espace Zigzag à Saint-Calais. Cette intervention a été organisée et prise en charge par la ville de Saint-Calais. Celle-ci a bénéficié à 11 familles (11 parents/ 13 enfants).





BILAN :

	Assistante(s) maternel(le)s	Enfants	Parents	Familles
Nombre de Participations	25 (17 Assistantes maternelles différentes)	100	51	35

Groupe de travail « Promotion et valorisation du métier d’Assistant(e)s maternel(le)s »

Engagé fin 2022 jusqu’au premier trimestre 2023, ce groupe de travail initié par la Caf et le Département (PMI), avait pour objet de réfléchir à des actions de promotion du métier d’assistante maternelle. La Responsable du Relais petite enfance de la CCVBA et 3 Assistantes maternelles du territoire (sur 4 présentes en groupe de travail

départemental) ont participé à ces différentes rencontres et à l’élaboration d’actions. Une rencontre départementale de l’ensemble des Assistantes maternelles devait être organisée en novembre 2023 et a été reporté du fait du contexte Vigipirate.

Forum métier à Vibraye

Pour la seconde année, le Relais petite enfance était présent en 2023 au forum métier organisé par le collège de Vibraye. Cette présence permet de faire connaître les métiers de la petite enfance et de porter une image du métier d’assistante maternelle plus en adéquation avec son évolution.

Le Fond d’innovation Petite Enfance

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l’Anille et 9 communes du territoire sont signataires de la Convention territoriale globale, avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), en date du 28 septembre 2023. Dans ce cadre, les communes de Lavaré, Vibraye, Semur-en-Vallon et Montaillé ont élaboré un plan d’action de création d’une Maison d’Assistants Maternels (MAM) pour pallier la baisse significative du nombre de places d’accueil du jeune enfant et

favoriser le maintien des effectifs scolaires. A l’échelle nationale, la création du Fond d’innovation pour la petite enfance vise à faire émerger des territoires « accélérateurs » du déploiement du service public de la petite enfance en soutenant des projets innovants et inspirants, qui renouvellent le cadre d’intervention des modes d’accueil, et pour lesquels les fonds de droit commun connaissent des limites. Dans ce cadre, un appel à projet a été publié le 9 juin 2023.

La CCVBA a répondu à cet appel à projet par une proposition de programme d'accompagnement spécifique aux professionnelles en MAM et porteurs de projets, sur deux axes repérés :



Après délibération du jury régional, ce projet de programme d'accompagnement à la création et la pérennisation des MAM du territoire a été retenu pour être soutenu par le fonds d'innovation petite enfance.

Évaluation & perspectives 2024

La disponibilité du Relais petite enfance a été éprouvée cette année par la réorganisation des services, le manque de professionnel et des soucis techniques de téléphone.

La participation active des familles lors de **la Semaine Nationale de la petite enfance** est à prendre en compte et le projet à renouveler en favorisant des actions qui vont vers la population (diversifier les jours, horaires, lieux).

La formation continue des Assistantes maternelle n'a pas pu se mettre en œuvre au niveau local (sur la CCVBA) en 2023 faute d'inscriptions suffisantes (6 formations différentes proposées dont 2 sessions d'analyse de la pratique). Le nombre d'assistantes maternelles activité en baisse et la disponibilité que cela implique pour ces professionnelles est aujourd'hui un frein à l'organisation sur la CCVBA de formation. Il est donc envisagé de le penser à une échelle plus élargie, en partenariat avec les relais petite enfance du Gesnois Bilurien et de l'Huisne Sarthoise.

La promotion et la valorisation du métier d'Assistante maternelle est un axe indispensable aujourd'hui pour les Relais petite enfance et gestionnaires. Les portes ouvertes ou soirée d'information sur le métier organisées régulièrement par le Relais petite enfance touchent essentiellement un public déjà sensibilisé par le métier et en cours de démarche. La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a donc retenu deux actions de communication et sensibilisation du grand public pour élargir le public cible et aller vers les candidats potentiels.



Le Relais petite enfance est aujourd'hui plus identifié mais les horaires, la contrainte de faire des démarches (appeler, venir en RDV...) est parfois un frein pour les familles et candidats.

Le service reçoit régulièrement des familles en cours de contrat avec une Assistante maternelle lors d'une difficulté en lien avec le contrat de travail ou relationnel avec leur salarié. La méconnaissance du cadre légal, du calcul du salaire, etc. crée en effet des tensions dans la relation parent-employeurs/salariés qui auraient pu être évitées ou limitées avec un accompagnement du Relais. Le Relais petite enfance fonctionne sur la base du volontariat, de l'interpellation directe par le (futur)parent et/ou (future)Assistante maternelle. Il apparaît

donc opportun de diversifier et d'étoffer le fonctionnement classique sur RDV du service. Le point info petite enfance pourrait permettre d'améliorer la visibilité du service, d'en faciliter l'accès et d'aller vers la population sur divers événements locaux.

Concernant les candidats à l'agrément, ils se manifestent davantage lors d'événements de type portes ouvertes ou soirées d'information au Relais petite enfance que sur le reste de l'année. La plupart des candidats sont souvent déjà en emploi et les événements organisés le soir ou samedi leurs sont donc plus accessibles et plus libres (pas de RDV). La récurrence d'un point info petite enfance libre sans RDV, en soirée pourrait faciliter plus encore l'accès à l'information.

Le lancement du Programme d'accompagnement des Maisons d'Assistants maternelles est également un objectif marquant pour 2024.



LAEP



Lieu d'Accueil Enfants-Parents



A l'origine du projet :

A l'origine, en 2018, des demandes récurrentes de parents à participer aux ateliers destinés aux Assistantes maternelles du Relais petite enfance, une mobilisation importante de parents sur des événements ponctuels organisés par les services petite enfance de la CCVBA, sont mis en perspective avec l'absence de lieux de rencontres, d'espace d'échange, d'activités pour le jeune enfant et les parents sur le territoire, notamment l'absence de centre social.

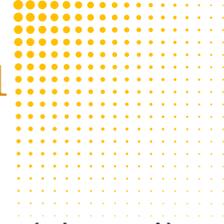
En parallèle un bâtiment pour le Relais petite enfance est construit à Saint-Calais au cœur de la Communauté de commune. Le service étant itinérant, l'utilisation du bâtiment adapté à l'accueil des tout-petits pouvait être optimisé.

En 2020, l'ensemble des partenaires associés : Caf, MSA, Département, services petite enfance communautaire, service enfance-jeunesse de Saint-Calais, médiathèque, partagent les mêmes constats autour des besoins des familles du territoire et la plupart s'engagent dans

un partenariat pour créer un LAEP. Afin d'en éprouver la pertinence supposée et la fréquentation de ce type de lieu par les familles, les élus communautaires ont validé une période d'expérimentation soutenue par la Caf, la MSA et le Département de la Sarthe. Ainsi, de septembre 2020 à décembre 2021, des « ateliers parents enfants » proposés un mercredi sur deux hors périodes de vacances scolaires ont été expérimentés sur le territoire, dans les locaux du relais petite enfance.

Cette nouvelle offre à destination des familles avec enfant de moins de 6 ans a permis :





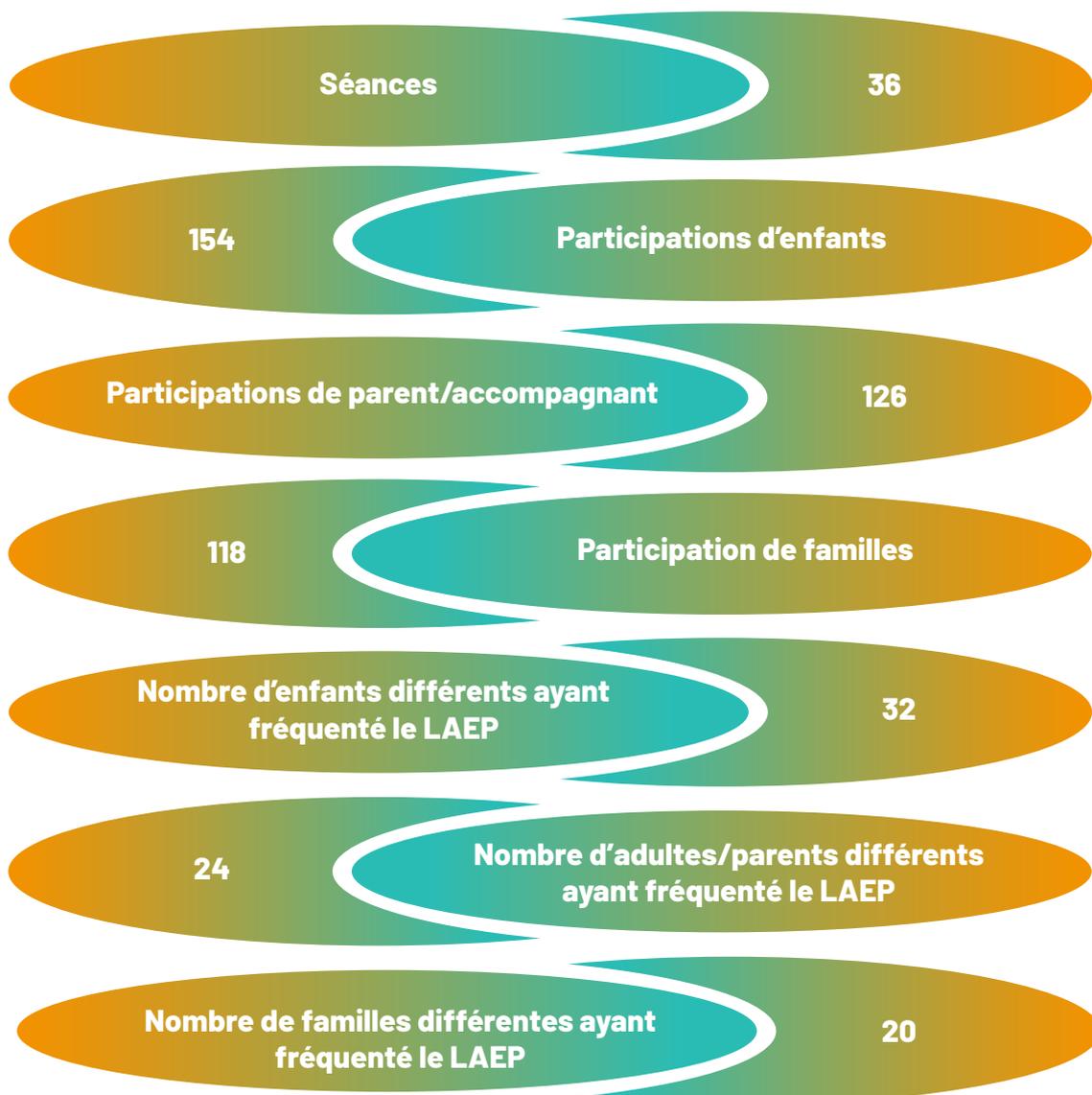
Malgré le contexte sanitaire de la période d'expérimentation, les familles ont fréquenté de manière régulière les ateliers parents-enfants. Cette période a aussi permis à l'équipe d'accueillantes de se constituer, via les institutions partenaires engagées. Afin d'envisager l'agrément LAEP, la supervision de l'équipe d'accueillantes a été mise en place dès le dernier trimestre 2021 et la fréquence d'ouverture a augmenté à une fois par semaine (hors vacances scolaires). Concrétisé en janvier 2022, les ateliers enfants-parents sont devenus un LAEP agréé par la Caf de la Sarthe jusqu'au 31/12/2023.

Evolution du LAEP sur la période d'agrément 2022-2023 :

La fréquentation des familles :

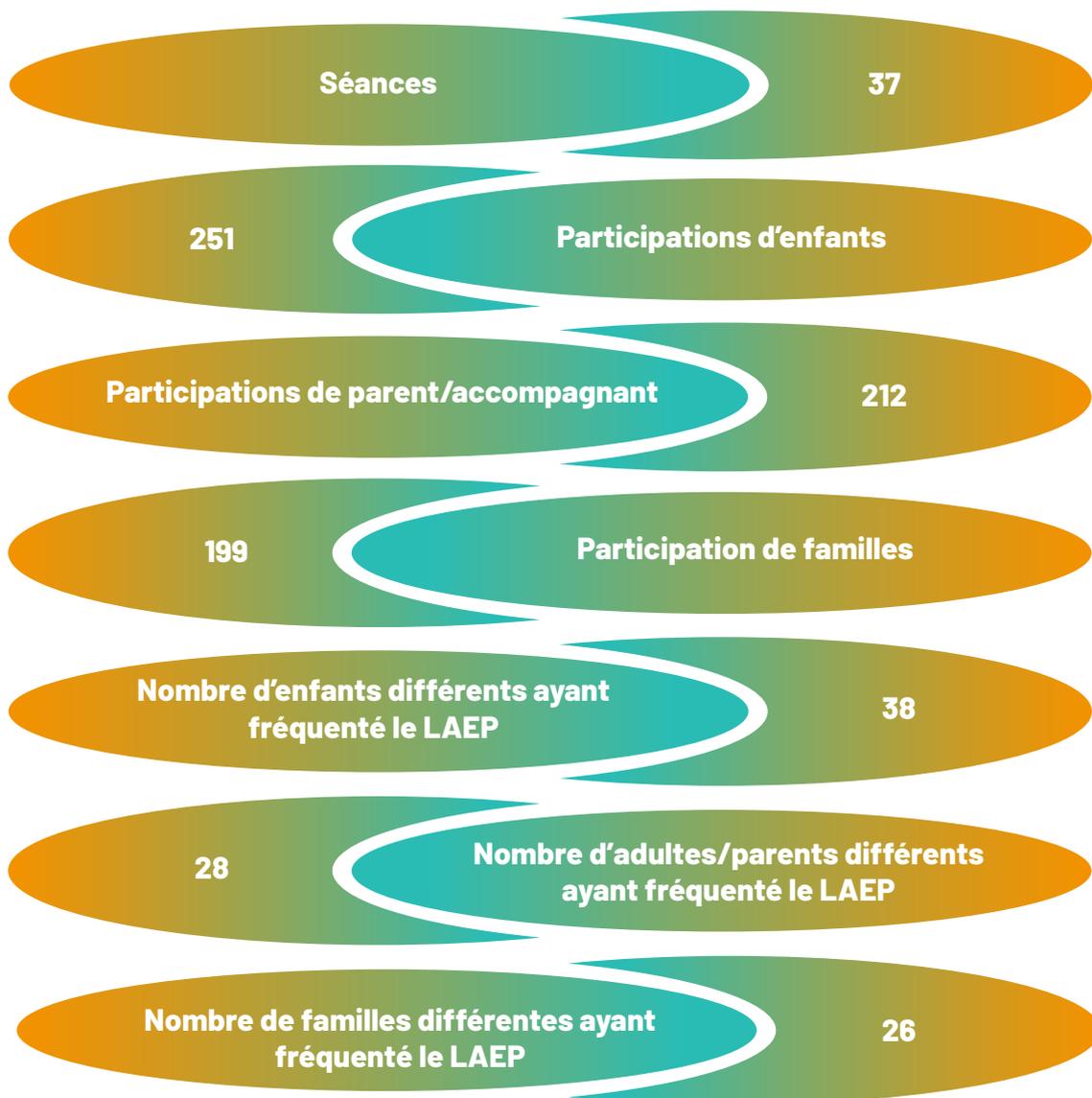
Le LAEP Zig zag est de mieux en mieux repéré et connu. En moyenne, en 2022, le LAEP a accueilli 3,3 familles/séance (soit en moyenne 4,3 enfants et 3,5 adultes).

En 2022 :



En 2023 :

Le lieu est de plus en plus ancré sur le territoire, la participation globale augmente d'environ 60% sur l'année. Le LAEP accueille en moyenne 5,4 familles/séance (soit en moyenne 6,8 enfants et 5,7 adultes).



Si l'augmentation du nombre de familles différentes semble plus mesurée (+30%) que l'augmentation de la fréquentation (+60%), il est opportun de préciser que sur les 26 familles de 2023, 18 sont des nouvelles familles (près de 70%) qui ne fréquentaient pas le lieu en 2022. Les familles se renouvellent en effet d'une année scolaire sur l'autre, en fonction de l'entrée à l'école des enfants et de leurs âges compte tenu de la limite au 6^{ème} anniversaire.



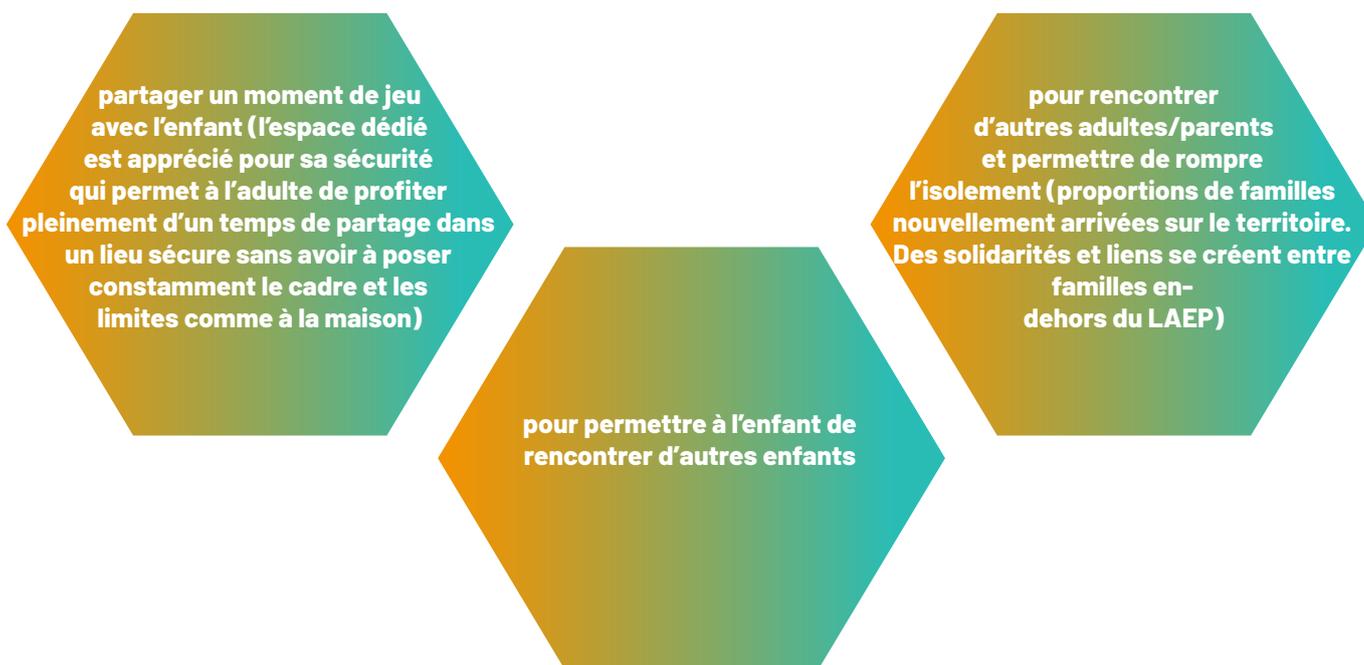
Sur la participation des familles, 1/3 fréquente le LAEP de manière assidue, quasiment à chaque séance sur l'année (scolaire plutôt que civile). 1/3 fréquente le lieu régulièrement sur une période donnée ou sur l'année, 1/3 fréquente de manière plus ponctuelle. La proportion de maman ou femme est particulièrement prononcée parmi les adultes accompagnants.

Le recul de 2 années d'ouverture du LAEP et 3 ans et demi depuis les ateliers parents-enfants a permis de pointer l'intérêt du lieu pour les enfants, qui profitent de cet espace pour appréhender en douceur la séparation adulte/enfant et la socialisation en petit groupe. L'évolution des relations et liens adulte/enfants, enfants/enfants et adultes/adultes est également notable dans cet espace d'échanges où les adultes trouvent du soutien et de la réassurance.



Pourquoi venir au LAEP, qu'en disent les familles ?

Les échanges permettent de percevoir que ce lieu est recherché par les familles pour :



L'équipe d'accueillantes :

L'espace Zig-zag comme prévu dans le projet de fonctionnement et référentiel des LAEP répond à une dynamique multi partenariale active entre les différents acteurs du territoire, notamment les services sociaux et la protection maternelle et infantile du Département, la Caf, les communes et/ou intercommunalités (professionnels des équipements d'accueil du jeune enfant et

Relais petite enfance), etc. La mixité de l'équipe d'accueillantes est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques et, si possible, équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi l'équipe d'accueillantes), comme étant une richesse tant pour les familles que pour l'équipe d'accueillantes et le partenariat à l'échelle du territoire.

La Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'anille, en tant que porteuse du projet de fonctionnement du LAEP Zig-zag, met à disposition les locaux du Relais petite enfance et une accueillante (du multi accueil ou du Relais petite enfance) à chaque séance du LAEP, ainsi qu'aux supervisions et réunions. Les accueillantes de la CCVBA se suppléent entre elles, le cas échéant. Un professionnel de la CCVBA coordonne le LAEP.

Participation des Accueillantes :

Selon les termes de la Convention multi partenariale : L'activité du LAEP est liée au calendrier scolaire avec des périodes d'absence d'ateliers (vacances scolaires), la participation prévue par année civile doit donc être répartie sur l'année scolaire. Les engagements et mises à disposition sont différentes d'une institution à une autre :

La Ville de Saint-Calais

1 accueillante 2 X par trimestre, soit 8 interventions d'accueillante par an et jusqu'à 8 remplacements possibles en tant que suppléante (2 par trimestre).

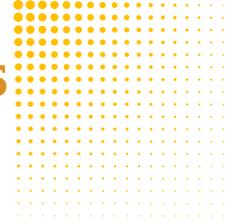
Le Département de la Sarthe

2 accueillantes (selon les termes 1 accueillante DEF et 1 accueillante DTIS si possible) mises à disposition 1 x toutes les 6 semaines, soit 8 à 9 interventions par an en tant qu'accueillante partenaire et jusqu'à 4 remplacements possibles en tant qu'accueillante suppléante (2/trimestre) pour chaque professionnelle mise à disposition.

La Caf de la Sarthe

1 accueillante à hauteur maximum de 70h/an incluant les séances et temps de préparation/évaluation, les supervisions, les réunions.

	CCVBA (Angéline/ Ludivine/ Julie)	Isabelle.P (Département DEF)	Stéphanie.G (Département DTIS)	Véronique.B (Caf 72)	Catherine.L (Bénévole)	Emillie.E (Ville de Saint-Calais de 01/22 à 07/23)	Pauline.P (Ville de Saint- Calais depuis 09/23)
Nombre de séances en 2022	34	8	8	4	11	7	/
Nombre de séances en 2023	40	9	8	9	8	4	3



Les mouvements dans l'équipe d'accueillantes en 2023 : arrêt d'intervention d'une bénévole, mutation professionnelle pour la ville de Saint-Calais, réorganisation des services de la CCVBA avec introduction d'une seule accueillante permanente.

Un partenariat riche

Malgré ces mouvements il est opportun de préciser que ce partenariat multiple est particulièrement riche pour les familles comme pour les accueillantes, à l'image de la mixité et le partage propre au LAEP. Les accueillantes partagent l'intérêt du lieu à la fois pour les familles, mais aussi dans un cadre de prévention au sens large chacune pouvant trouver du sens et des liens entre la mission d'accueillante, le lieu LAEP et son propre cadre professionnel. L'intérêt pour la supervision est également pointé.

La supervision des accueillantes

La supervision est obligatoire, à minima 8h par an pour chaque accueillant en LAEP dans le cadre de l'agrément Caf et du référentiel des LAEP. Sur 2022, 4 séances ont été organisées.

Au sein du LAEP Zig-zag la supervision est assurée par Madame GAUTIER Yasmine, Psychanalyste, superviseur, analyseur de pratiques professionnelles.

La formation des accueillantes

Une formation à la posture de l'accueillant en LAEP est obligatoire quel que soit le métier exercé selon le référentiel. 2 accueillantes de la CCVBA ont effectué la formation en juin 2021. Peu ou pas de formation organisée (pas de formation dans le catalogue CNFPT sur 2024 et 2025).

Projection 2024

Le LAEP fait l'objet d'un renouvellement d'agrément de la Caf pour le début d'année 2024. La consolidation du partenariat reste un enjeu important pour l'année 2024 à venir, afin de maintenir ce lieu ressource pour les familles.



Des pistes d'amélioration sont en cours d'élaboration par l'équipe d'accueillante :

- Rédaction en équipe d'accueillante d'une charte de vie/ règlement pour les familles et charte de l'accueillant : pour consolider une base commune à l'équipe d'accueillante. Création d'un outil pour favoriser l'auto-gestion du nombre de participants par les familles au vu de l'augmentation de la fréquentation (limitée à 10 enfants).
- Améliorer la signalétique du LAEP
- Le projet d'élargissement/d'itinérance du LAEP

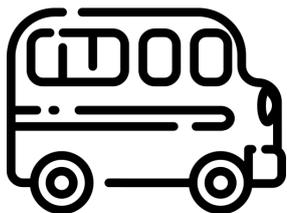
sur une autre journée sur une autre commune. 3 communes de la CCVBA (Dollon, Lavaré, Vibraye) ont pointé l'intérêt du lieu et en lien avec les problématiques de mobilité récurrentes sur le territoire, ont proposé la mise à disposition d'une salle pour accueillir le LAEP. Si la fréquentation du lieu et le contexte territorial justifient ce projet, la faisabilité est en suspens au vu des difficultés à maintenir le fonctionnement du LAEP actuel avec l'équipe d'accueillante en place.

La compétence scolaire

Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (RASED). La communauté de communes finance le RASED des écoles du territoire (14 communes). En 2023, des achats de matériels pédagogiques ont été effectués à hauteur de 429,03 € TTC.



Le transport collectif des enfants



La Communauté de communes assure la prise en charge du transport dans le cadre :

Des activités scolaires (pour les élèves des écoles publiques) ou des anim'sports, vers les équipements communautaires (gymnase de Vibraye, Base de loisirs à Lavaré, stade d'athlétisme Armel Blanchard à Saint Calais)
Bilan 2023 : la collectivité a pris en charge les transports pour un montant de

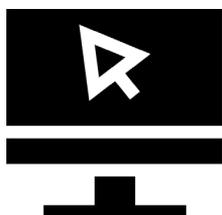
10 344,85 € qui se répartissent comme suit :

- ▲ Séances sportives vers gymnase Vibraye : 1285,00 € pour 2 écoles
- ▲ Séances à la base de loisirs à Lavaré : 7314,50 € pour 8 écoles
- ▲ Pour les séances anim'sports : 1245,35 €

Les nouvelles technologies & le secteur scolaire

Extrait des compétences de la CCVBA : « Nouvelles technologies de l'information et de la communication : Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) »

Chaque année, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille équipe et renouvelle de nouveaux outils informatiques et numériques les écoles du territoire (17 écoles pour une soixantaine de classes), et assure une maintenance récurrente de l'ensemble des parcs à raison de 4 passages par an d'un technicien dans chaque école.



Investissements en matériels réalisés en 2023 :

Ecole	Matériel attribué
Ecole Paul Bert à Saint Calais	2 Vidéos projecteurs interactif 2 PC portable
Ecole primaire à Ecorpain	1 PC portable 1 vidéo projecteur interactif
Ecole primaire à La Chapelle Huon	2 visualiseurs
Ecole Docteur Ollivier à Saint Calais	2 liseuses Boukinou 2 casques
Ecole Le bourg Joli à Bessé sur Braye	3 Vidéos projecteurs mobile 3 visualiseurs
Ecole Groupe II à Bessé sur Braye	2 Vidéos projecteurs interactif 2 PC portable
Ecole primaire à Dollon	1 Vidéo projecteur mobile 5 visualiseurs 1 imprimante
Ecole primaire à Lavaré	1 Vidéo projecteur interactif 1 vidéo projecteur mobile 1 visualiseur
Ecole primaire à Semur en Vallon	1 vidéo projecteur mobile
Ecole primaire à Valennes	1 vidéo projecteur mobile
Ecole primaire à Vibraye	2 vidéos projecteurs mobile 2 PC portable

La communauté de communes s'attache à communiquer à travers différents canaux : cela passe aussi bien par de l'affichage, de l'impression de flyers que par le web (site internet de la VBA et ses réseaux sociaux). Le service communication est un service support qui vient en soutien aux différents pôles de la VBA afin de les accompagner dans leurs projets de communication ou d'évènementiel. Ce service transversal doit répondre efficacement et rapidement aux différentes demandes des services.

La communication digitale et web

La VBA actualise régulièrement son site internet, et communique également via ses réseaux sociaux Facebook et Instagram. Elle dispose également d'une chaîne you tube pour poster des vidéos. Une vidéo au sujet de l'ouverture du cowork a d'ailleurs été créée en collaboration avec une agence web. En parallèle, la communauté de communes finance **l'application Intramuros** qui donne la possibilité aux communes du territoire de publier du contenu afin d'informer la population sur les actualités et les événements au sein de leurs villages. La VBA a pour projet de programmer à nouveau des sessions de formation sur 2024

pour les secrétaires de mairie intéressés, l'office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille et Bessé Initiatives. Cette application très intuitive est très utilisée par les habitants.

La communication print

La VBA a renouvelé sa convention pour l'année 2023 avec la société France Régie Edition. Cette société démarché les annonceurs locaux afin qu'il puisse y apposer leurs encarts publicitaires, ce qui permet également de financer le journal. Elle réalise également la mise en page. Les rubriques du journal sont rédigées par les soins de chaque service, des interviews sont données sur le territoire. Le journal est imprimé auprès de l'imprimerie Gravé en local sur Vibraye. **En 2023, le reste à charge pour la collectivité s'élevait à 924€ TTC.** De manière générale, celui-ci est distribué fin décembre en même temps que les bulletins municipaux. Nous remercions les communes pour la distribution de ce journal qui reste un élément fondamental pour faire le lien avec la population du territoire.



Liens vers notre communication digitale



site internet
www.cc-vba.com



Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille



cc_vba
CC Vallées Braye Anille



@infotvccvba340



Extrait vidéo promotionnelle Office Cowork

Développement touristique

D'autres sujets comme le développement touristique sont gérés par le service, notamment au sujet de la refonte **des panneaux chemins de randonnée** qui sera menée en collaboration avec le Perche Sarthois. Une commission est dédiée à ce sujet et rassemble des personnes qui s'adonnent régulièrement à la randonnée pédestre. Nous abordons les thèmes suivants : aménagement mobilier des chemins, affichage, bonne pratique... Un autre projet de panneau floristique est en cours d'élaboration afin de valoriser la faune et la flore sur la base de loisirs.



Un service à votre portée !

Un conseiller numérique...
Gratuit pour tous vous accompagne !

Maîtriser vos démarches en ligne
Envoyer et recevoir des mails
Utiliser un ordinateur, une tablette
Naviguer sur internet

Restez à votre aise avec votre propre matériel !

PERMANENCES SEPTEMBRE - OCTOBRE

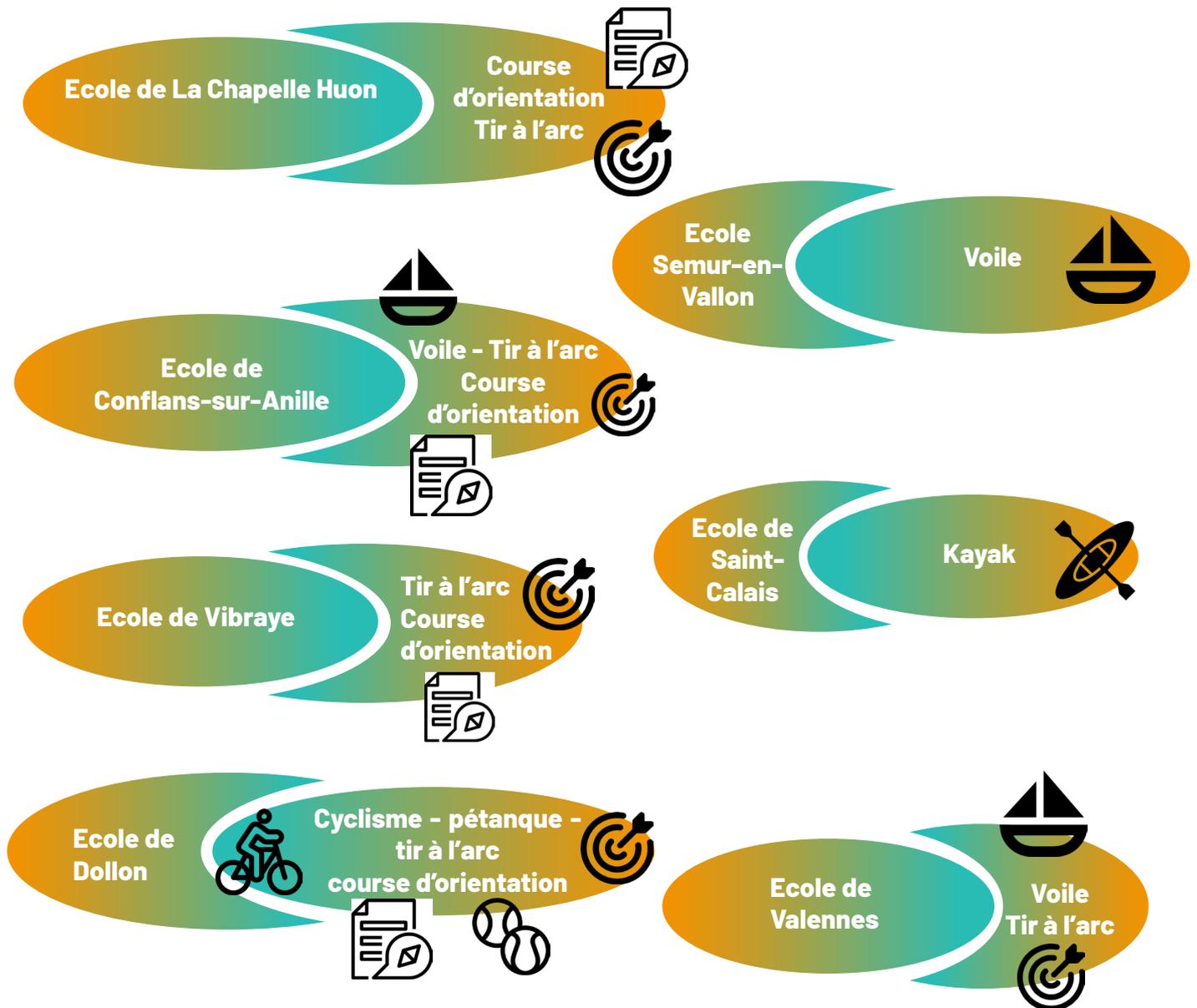
BERFAY - le 26 septembre de 14h à 17h00 - - le 16 octobre de 14h à 17h00 -	LA CHAPELLE HUON - le 6 octobre de 9h à 12h00 -
DOLLON - le 26 septembre de 9h à 12h00 -	VIBRAYE - le 6 octobre de 9h à 12h00 - - le 19 octobre de 9h à 12h00 -
LAVARÉ - le 26 septembre de 14h à 17h00 -	CONFLANS - le 10 octobre de 14h à 17h00 -
VANCÉ - le 27 septembre de 9h à 12h00 - - le 25 octobre de 9h à 12h00 -	COGNERS - le 13 octobre de 9h à 12h00 -
MAROLLES - le 29 septembre de 14h à 17h00 - - le 13 octobre de 14h à 17h00 -	MONTAILLE - le 17 octobre de 9h à 12h00 -
ST GERVAIS - le 29 septembre de 9h à 12h00 -	SEMUR - le 19 octobre de 14h à 17h00 -
BESSE - le 29 septembre de 14h à 17h00 - - le 13 octobre de 14h à 17h00 -	SAINTE CÉROTTE - le 27 octobre de 14h à 17h00 -

Soutien aux missions du conseiller numérique

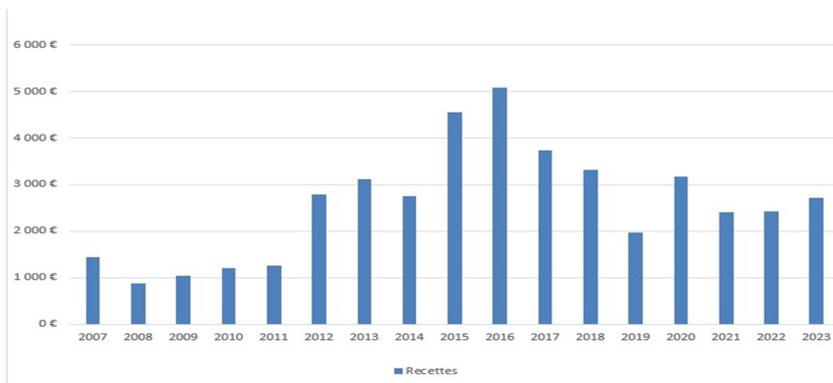
Le conseiller numérique offre un service à la population non négligeable, celui d'aider les personnes à utiliser un ordinateur, des applications, maîtriser ses démarches en ligne, naviguer sur internet, gérer sa boîte mail. Une présence du conseiller numérique est assurée au moins une fois par mois dans chaque commune du territoire. Ce service est plébiscité par la population.

Les activités scolaires

Ces dernières se déroulent du 13 avril au 23 juin 2023. La CCVBA prend en charge le transport des élèves, des accompagnateurs et met à disposition gracieusement l'éducateur sportif.



Recettes des locations



	2021	2022	2023
Canoe kayak	194	330	379
Paddle	329	352	290
Pedalos	1024	887	1030
Rosalies	865	848	1014
total	2 412 €	2 417 €	2 713 €

Recettes	1 436 €	871 €	1 043 €	1 205 €	1 259 €	2 794 €	3 126 €	2 748 €	4 552 €	5 089 €	3 732 €	3 326 €	1 967 €	3 171 €	2 412 €	2 417 €	2 713 €
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

Locations demandées par ordre de préférence



1



2

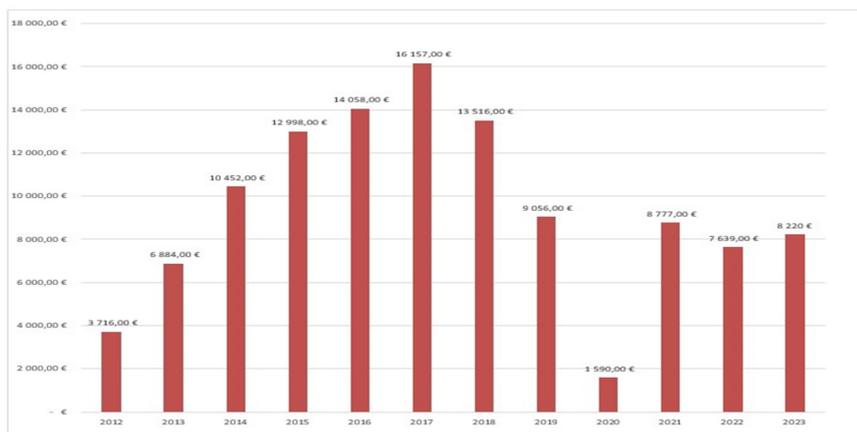


3



2

Recettes des prestations sportives : 8220 €

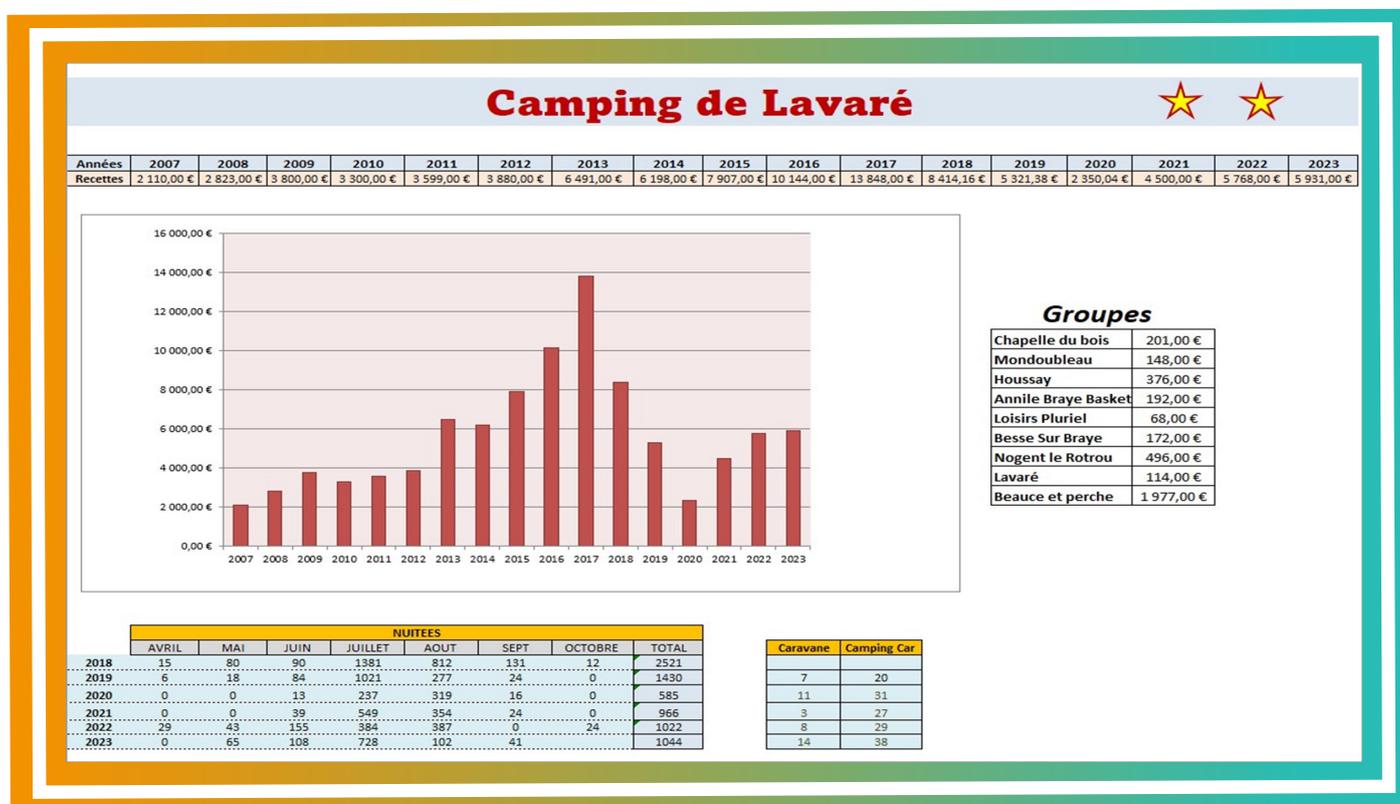


Séjours au camping & Chalets : 5547 €	
Chapelle du bois	210
Mondoubleau	75
Houssay	543
Anille Braye baske	100
Loisirs pluriels	150
Vernouillet	1118
Besse sur Braye	112
Nogent le rotrou	520
Lavaré	449
Beauce et perche	2270

Prestations à la journée : 333 €	
Dollon	72
Foyer Autissier	41
Super diab	220

Scolaires : 2340 €	
Ecole Montfort	340
Ecole Lamnay	1000
Ecole St Maixent	1000

Recettes du camping



Vente des maisonnettes du lac à Lavaré

En novembre 2023, le site des Maisonnettes du Lac (Lavaré) a été vendu à la SCI MDL, pour 320 000€, hors frais d'agence (15 875 €), honoraires (1 182€) et reversement de TVA (34 325 €).



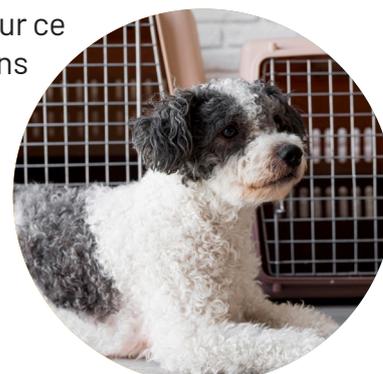
La fourrière animale

La fourrière animale a accueilli 14 chiens + 1 chiot naissant en 2023. Sur ce nombre, 10 chiens et 1 chiot ont retrouvé leurs propriétaires, 4 chiens ont rejoint la SPA.

Les dépenses pour l'année 2023 s'élèvent à 215,85 € répartis comme suit :

- ▲ Frais vétérinaires : 166,90 €
- ▲ Alimentation pour animaux : 42,95 €
- ▲ Frais divers : 6,00 €

Une recette de gardiennage à la fourrière de 1 011,60 €.



Les moyens humains et financiers

Les agents communautaires

Conformément aux statuts, le siège de la Communauté de Communes est fixé à Saint Calais – 72120, sis « 10 rue Saint Pierre ».

Effectif de la collectivité au 31/12/2023 :

L'effectif au 31/12/2023 de la collectivité présenté correspond aux emplois permanents et emplois non permanents occupés par des agents titulaires et contractuels (sous contrat de droit public) correspondant au tableau des effectifs.

A cet effectif s'ajoute :

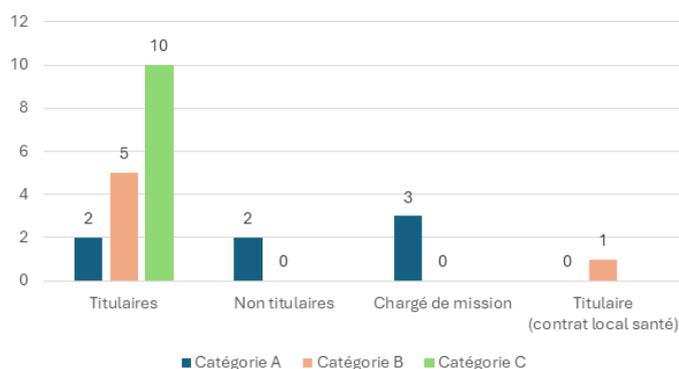
- ▶ 2 médecins vacataires
- ▶ 1 agent en remplacement d'un agent permanent en congé avant fin de détachement

En nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP) selon le statut et la catégorie d'emploi des agents :

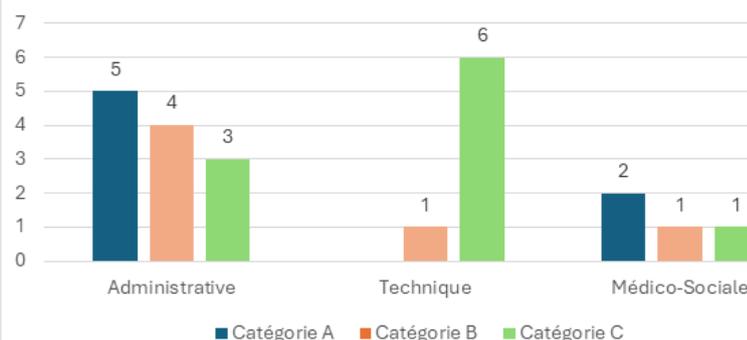
Effectifs au 31/12/2023

		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total 31/12/2022	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Permanents	Titulaires	2	2	5	4.69	10	8.75	17	15.44	18	15.99
	Non titulaires	2	2	0	0	0	0	2	2	1	0.8
Non Permanents	Chargé de mission	3	3	0	0	0	0	3	3	3	3
	Titulaire (contrat local santé)	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1
Total		7	7	6	5.69	10	8.75	23	21.44	23	20.79

Répartition des effectifs par catégorie



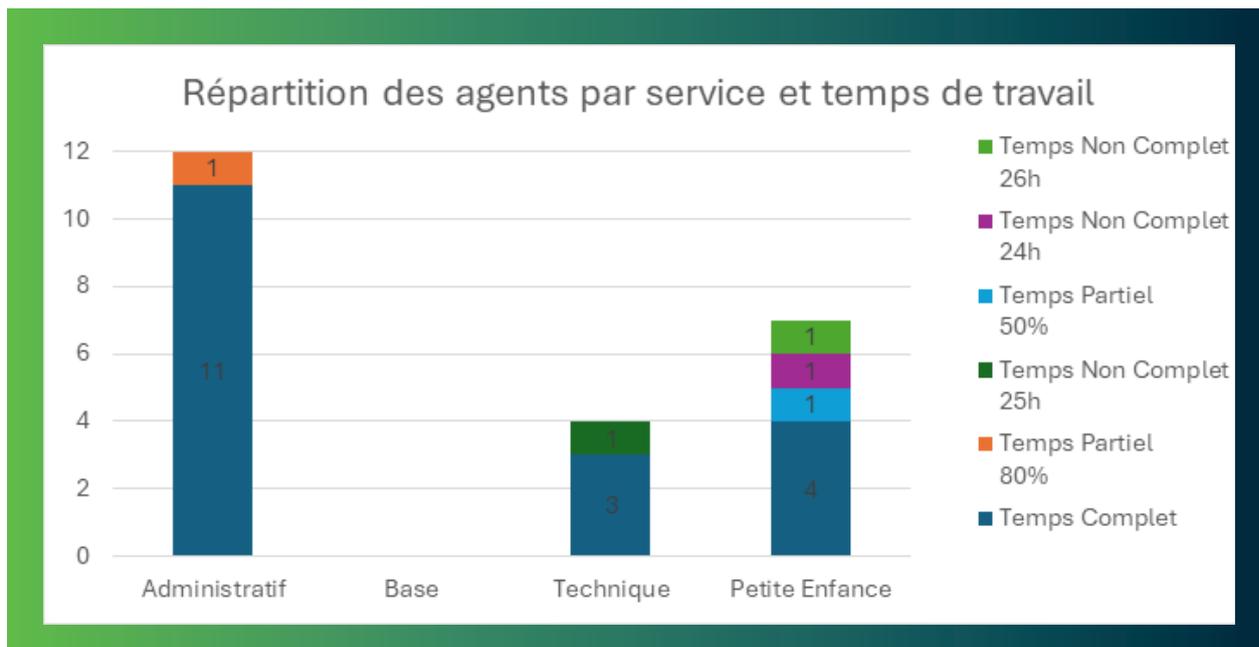
Répartition par filière et catégorie d'emploi



Répartition des effectifs en fonction du temps de travail : Pour rappel : ETP = Equivalent Temps Plein

Effectifs au 31/12/2023

		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total 31/12/2022	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Permanents	Titulaires	2	2	5	4.69	10	8.75	17	15.44	18	15.99
	Non titulaires	2	2	0	0	0	0	2	2	1	0.8
Non permanents	Chargé de mission	3	3	0	0	0	0	3	3	3	3
	Titulaire (contrat local santé)	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1
Total		7	7	6	5.69	10	8.75	23	21.44	23	20.79



Mouvement de personnel au cours de l'année 2023

Au cours de l'année, on décompte :

- ▶ 2 départs en retraite dont celui de la directrice générale des services. Les 2 agents ont été remplacés.
- ▶ 2 agents ont demandé une disponibilité pour convenances personnelles au 01/12/2023. 1 agent a été remplacé (directrice du multi accueil) l'autre n'a pas été remplacé à ce jour. Une réflexion est à mener en 2024 sur l'organisation à venir sur la base de loisirs à LAVARÉ (Remplacement de l'agent ou fonctionnement uniquement sur la saison estivale...)
- ▶ 1 poste occupé à temps partiel 80% en 2022, revenu à temps complet courant 2023
- ▶ Suite à la vente des maisonnettes du lac, l'agent en charge de l'entretien, a été réaffecté à l'entretien du multi-accueil (précédemment effectué par une société extérieure). Son temps de travail hebdomadaire a été augmenté d'1 heure.
- ▶ Création d'un poste VTA pour l'aide au logement et à l'accueil des nouveaux arrivants salariés.

Evolutions RH au cours de l'année 2023

En 2023, la collectivité a revu la délibération du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec la mise en place du CIA à compter du 01/06/2023 (après avis favorable du Comité Social Territorial)

La collectivité a aussi mis en place le télétravail. Pour les agents dont les missions remplissent les conditions d'exercice à distance, possibilité d'exercer à domicile ou au sein d'un tiers lieu à raison de 1 jour par semaine pour les agents travaillant sur 5 jours, et ½ journée pour les agents sur 4,5 jours hebdomadaire.

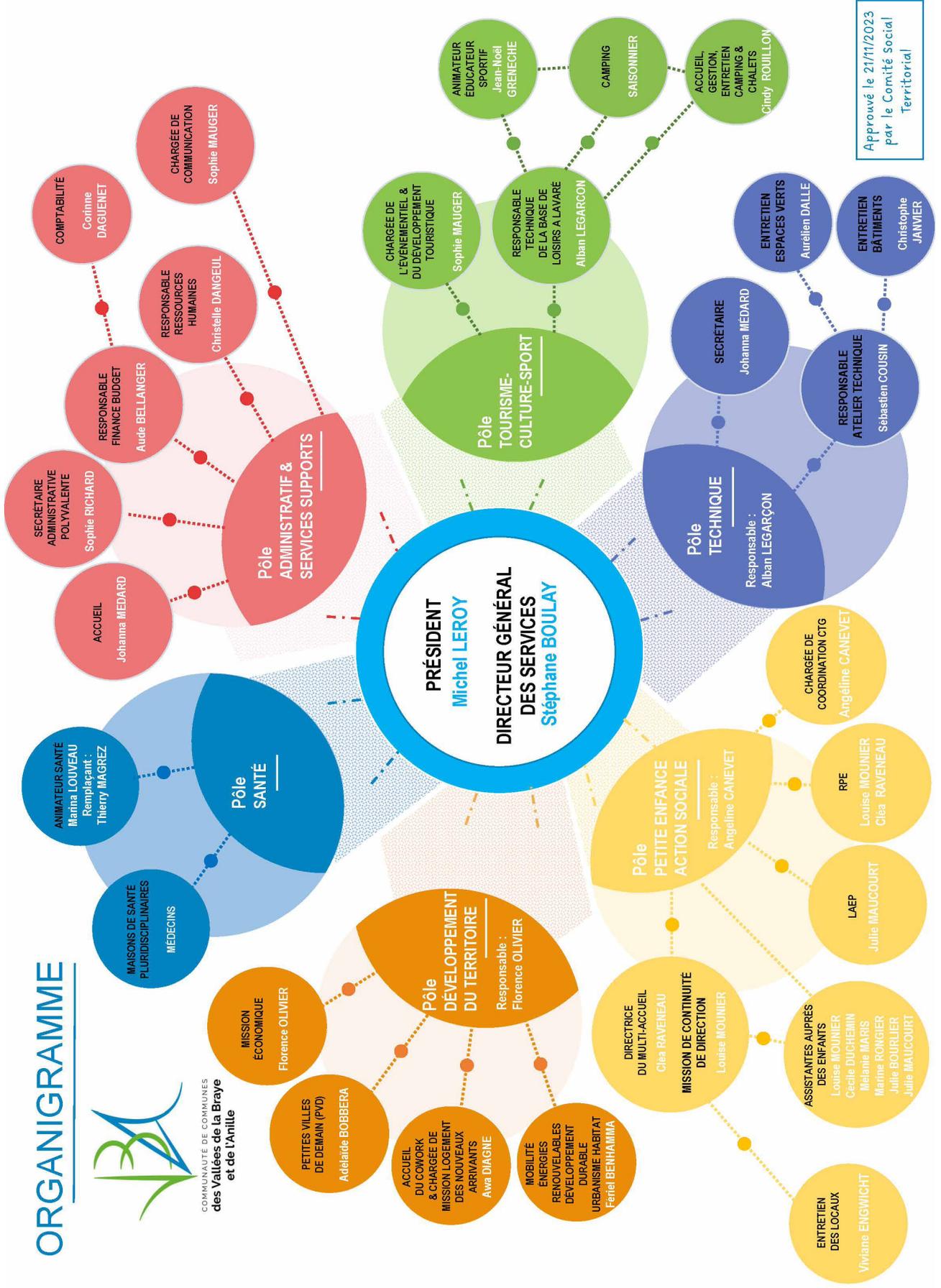
De plus suite au développement de la collectivité, l'organisation des services a été repensée. **Un nouvel organigramme** a été présenté et approuvé par le Comité Social Territorial le 21/11/2023.

L'organigramme

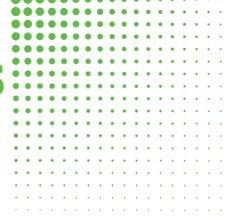
ORGANIGRAMME



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

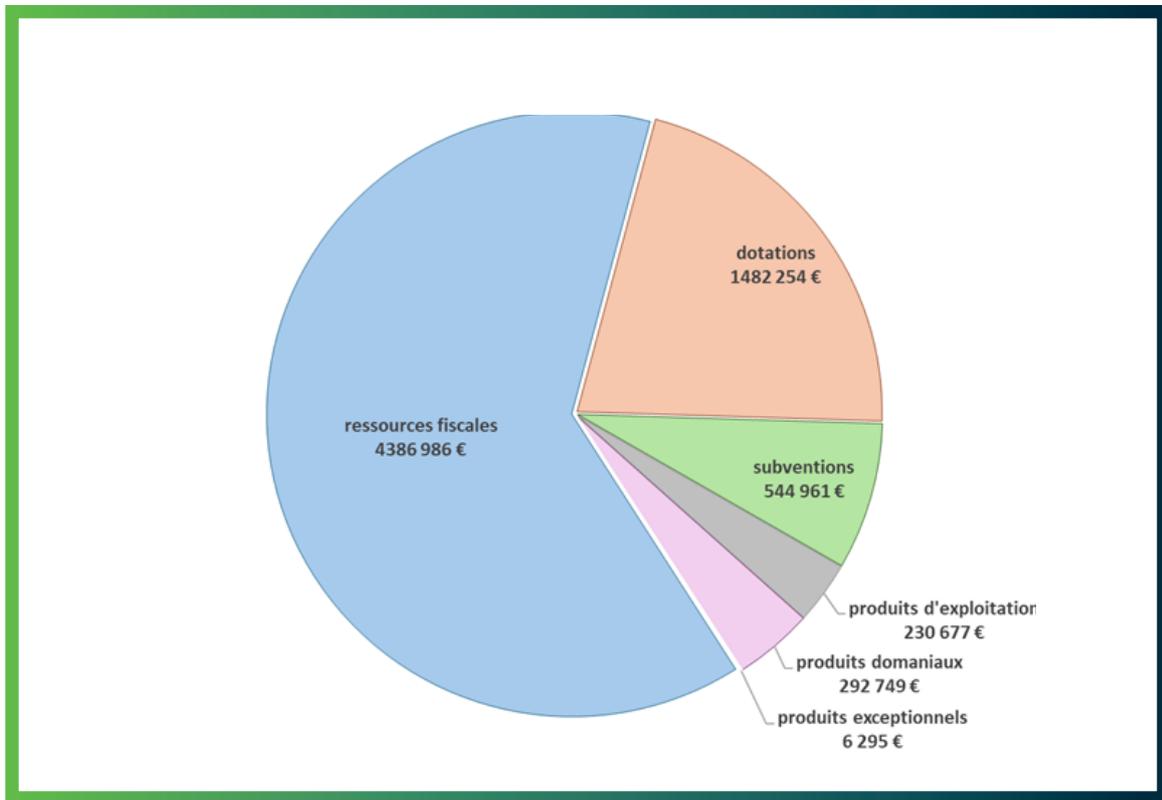


Approuvé le 21/11/2023
par le Comité Social
Territorial



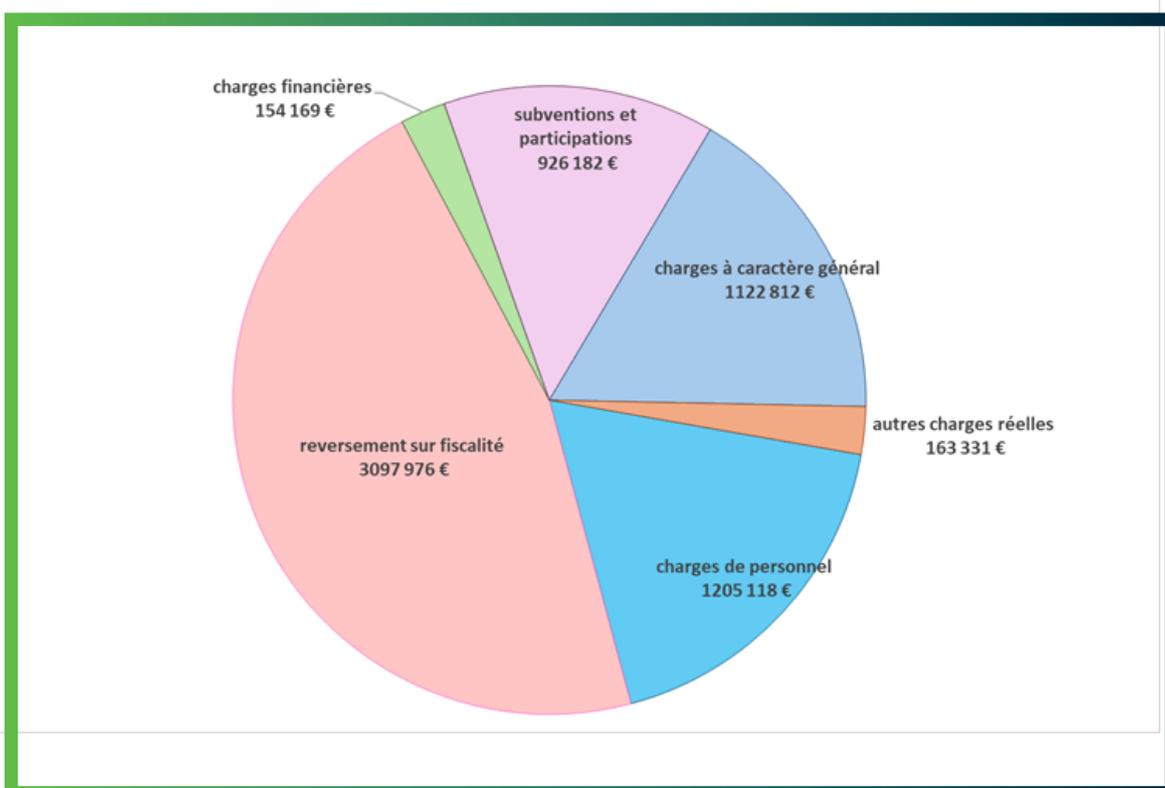
Les recettes de fonctionnement

(réelles, hors ordures ménagères et SPANC)

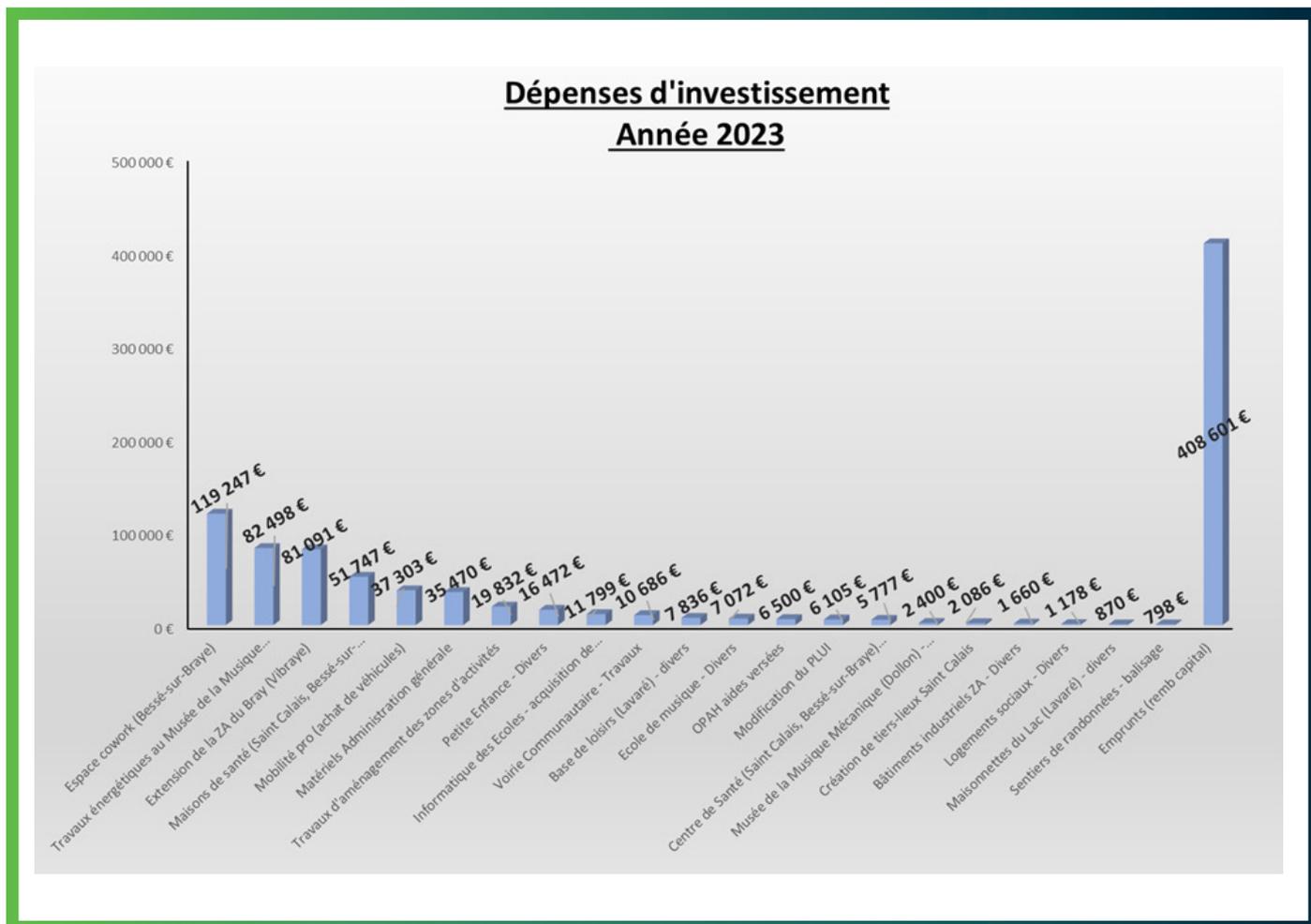


Les dépenses de fonctionnement

(réelles, hors ordures ménagères et SPANC)



L'investissement



Les taux de votes en 2023

22,15%

Cotisation foncière
des entreprises

11,47%

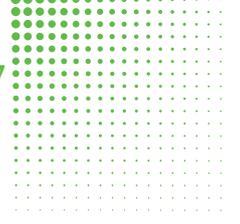
Taxe d'habitation

3,18%

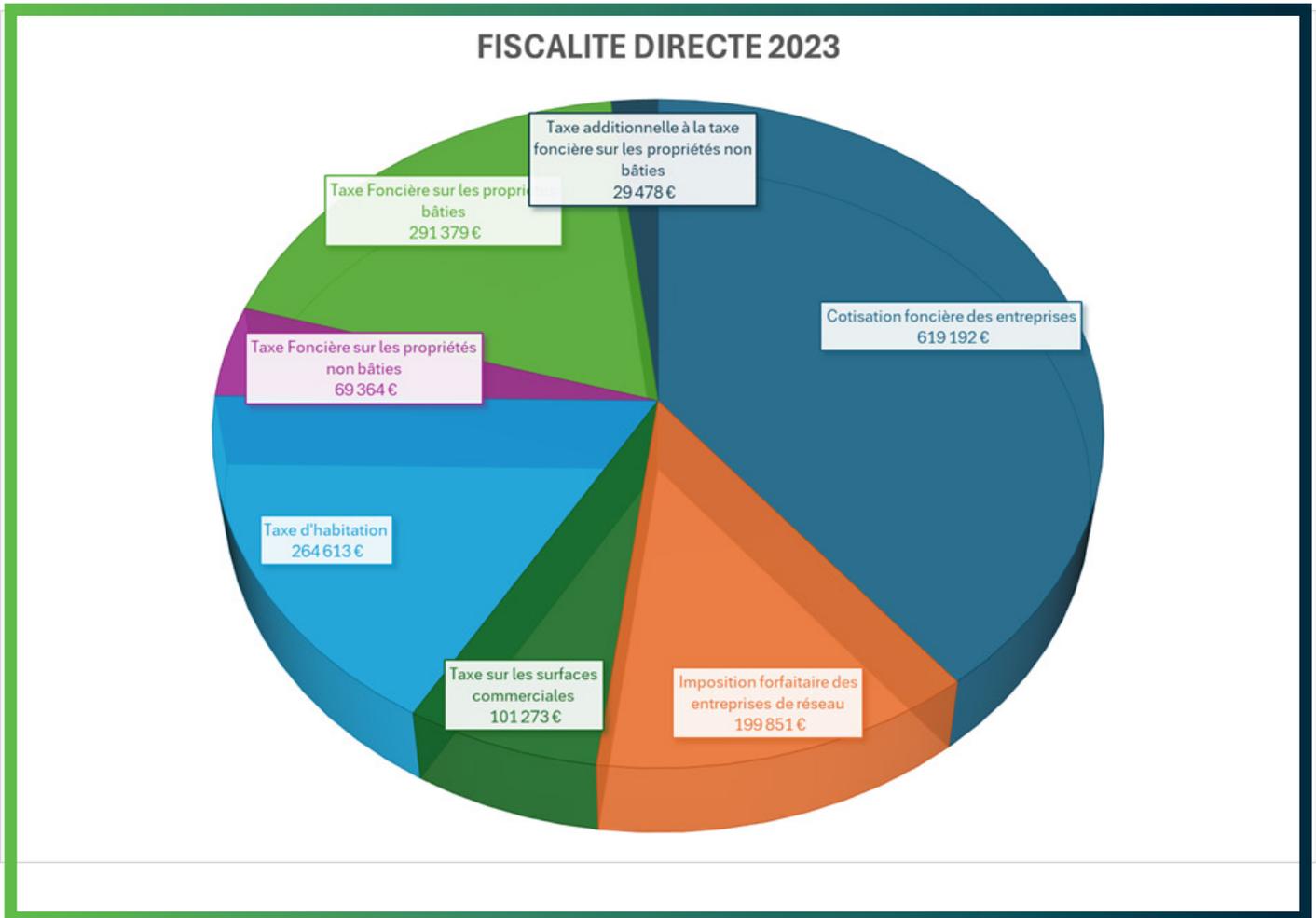
Taxe foncière sur les propriétés non bâties

1,95%

Taxe foncière sur les propriétés bâties



La fiscalité



ZOOM sur La taxe de séjour

Dans l'objectif de favoriser la fréquentation touristique et promouvoir son territoire afin d'augmenter son attractivité, la communauté de communes a instauré la taxe de séjour.

La taxe de séjour est due par les personnes qui séjournent dans les hôtels, maisons ou appartements meublés, terrains de campings, gîtes ou tout autre établissement permettant l'hébergement.

Catégorie d'hébergement	Tarif (part intercommunale)	taxe additionnelle 10 % (part départementale)	montant de la taxe à collecter
Palaces	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- Hôtels de tourisme 5 étoiles - résidences de tourisme 5 étoiles - meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles - résidences de tourisme 4 étoiles - meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- hôtels de tourisme 3 étoiles - résidences de tourisme 3 étoiles - meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	0,05 €	0,55 €
- hôtels de tourisme 2 étoiles - résidences de tourisme 2 étoiles - meublés de tourisme 2 étoiles - villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,03 €	0,33 €
- hôtels de tourisme 1 étoile - résidences de tourisme 1 étoile - meublés de tourisme 1 étoile - villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, - chambres d'hôtes	0,20 €	0,02 €	0,22 €
- terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles - et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,02 €	0,22 €
- terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles - et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Hébergement			
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air (taux applicable au coût par personne de la nuitée, hors taxes)	2 % (dans limite de 0,70€)	ajout de 10% au tarif obtenu après application du taux adopté par la collectivité	2,2%